



RECUEIL DES PLANS DE DEVELOPPEMENT DES FLOTTES

Préparé par : Secrétariat de la CTOI, 26 avril 2014

Ce document présente les Plans de Développement des Flottes (PDF) soumis par les CPC à la Commission et dans certains cas ils sont accompagnés d'une mise à jour.

Les CPC énumérés ci-dessous ont fait part de leurs aspirations à ajouter des navires à leur flotte de pêche actuelle ou à construire de nouvelles flottes de pêche pour exploiter soit les thons tropicaux et / ou soit le thon germon et l'espadon.

1. Belize
2. Chine
3. Comores
4. Union Européenne
5. France (Territoires)
6. l'Inde
7. l'Indonésie
8. Rep. Islamique d'Iran
9. Madagascar
10. Malaisie
11. Maldives
12. Maurice
13. Mozambique
14. Oman
15. Pakistan
16. Sénégal
17. Seychelles
18. Afrique du Sud
19. Sri Lanka
20. Tanzanie
21. Thaïlande
22. Vanuatu

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE BELIZE GERMON

En accord avec l'alinéa 7 de la Résolution 07/05, nous vous soumettons par la présente notre Plan de développement des flottes, pour examen par le Comité d'application et par la Commission lors de la 12^e session de la CTOI.

Comme nous l'avons déjà indiqué, nos prises de germon dans la zone de compétence de la CTOI en 2007 ont représenté 558 tonnes, capturées par 9 navires (de 149 TB de moyenne pour un total de 1 341 TB) et représentant une partie de leurs captures totales. Cependant, les données historiques que nous vous avons soumises montrent que, en 2001, nos captures totales de germon se montaient à 1 493 t. Par ailleurs, en 2002, nous avions 11 navires (488 TB de moyenne pour un total de 5 368 TB) ciblant le germon. À ce sujet, nous rappelons l'alinéa 28 du rapport de la 11^e session de la CTOI (page 9) qui cite «l'avis du Comité scientifique sur le germon, indiquant que la Commission doit être très prudente en autorisant une augmentation des prises ou de l'effort au-delà des niveaux de 2002, tant que l'état du stock ne sera pas mieux connu».

Prenant en compte les faits et l'avis mentionnés ci-dessus, nous nous proposons d'accroître notre effort de pêche de 3 navires d'ici à 2009, pour atteindre 12 navires soit environ 3 736 TB. Ce chiffre reste en deçà de notre niveau de 2002, soit 5 638 TB. Sur cette base, nous estimons que nos captures devraient atteindre environ 1 300 t en 2009, ce qui reste inférieur à nos captures de 2001.

MARINA TOWERS, SUITE 204, NEWTOWN BARRACKS, BELIZE CITY, BELIZE, CENTRAL AMERICA

Telephones: 501-223-5026, 5031, 5047, 1237, 1356 - Telefax: 501-223-5048, 5070

Note : ce qui suit est la traduction d'une série de courriers en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter aux originaux.



International Merchant Marine Registry of Belize

***Marina Towers, 204, Newtown Barracks, Belize City, Belize C.A
"IMMARBE HEAD OFFICE"***

21 octobre 2010

Rapport d'application du plan de développement des flottes

En mai 2008, Belize a introduit son premier Plan de développement des flottes pour le germon, conformément au paragraphe 7 de la Résolution 07/05. Dans le cadre de ce plan, nous avons prévu d'accroître notre effort de pêche de trois navires, ce qui aurait porté notre présence dans l'océan Indien à 12 navires en 2008 et 2009.

Du fait des conditions économiques mondiales en 2008 et 2009, Belize n'a pas été à même d'acquérir de nouveaux navires de pêche au germon au cours de ces deux années, comme prévu par notre plan de développement des flottes. Notre registre montre que nous avons, en fait, connu une diminution en 2008 et 2009 de respectivement huit et six navires et que le niveau global de notre tonnage n'a pas non plus augmenté.

Bien que Belize n'ait pas été à même de se conformer aux évolutions prévues par le plan de développement des flottes, nous avons assisté en 2010 à une augmentation du nombre de navires de pêche souhaitant opérer dans la zone de compétence de la CTOI sous pavillon de Belize. En conséquence, nous avons révisé notre plan de développement des flottes pour y inclure à la fois le germon et les thons tropicaux.

Nous espérons que, considérant les activités de nos navires, le Secrétariat acceptera de prendre en compte notre plan de développement des flottes révisé, qui n'entraînera pas d'augmentation importante de notre petite flotte.



International Merchant Marine Registry of Belize

*Marina Towers, 204, Newtown Barracks, Belize City, Belize C.A
"IMMARBE HEAD OFFICE"*

Révision du plan de développement des flottes de Belize pour les thons tropicaux et le germon

Conformément au paragraphe 6 de la Résolution 09/02, Belize a le plaisir de présenter son plan de développement des flottes pour les thons tropicaux et le germon, pour les cinq prochaines années.

La flotte de Belize est actuellement formée de 6 palangriers autorisés à pêcher les thons tropicaux et le germon dans la zone de compétence de la CTOI.

Sur la base de la présence historique dans la zone de compétence de la CTOI de navires battant pavillon de Belize et pêchant les thons tropicaux et le germon, le tableau ci-dessous présente un résumé des caractéristiques de la flotte de Belize qui sera autorisé à pêcher les thons tropicaux et le germon au cours des cinq prochaines années.

Navires de pêche qui cibleront les thons tropicaux et le germon

Année	Type de navire	GT	Nbre de navires
2011	Palangrier/Senseur	200< / 2000<	2
2012	Palangrier	100<	2
2013	Palangrier	100<	2
2014	Palangrier	100<	1
2015	Palangrier	100<	1

Le tableau ci-dessus indique le nombre total de navires pêchant les thons tropicaux et le germon qui seront introduits dans la zone au cours des cinq prochaines années.

Les caractéristiques actuelles de la flotte de Belize ont été transmises au Secrétariat. Les informations concernant tout nouveau navire introduit dans la zone seront immédiatement fournies au secrétariat dès le début de leur activité de pêche dans la zone.

Belize reconnaît l'importance de la mise en place de mesures de conservation et de gestion afin de garantir la durabilité des stocks de thons dans la zone de compétence de la CTOI. Ainsi, Belize s'assurera que ses navires opérant dans la zone respecteront toutes les recommandations et résolutions de la CTOI et qu'ils seront étroitement suivis pour en garantir le respect.



International Merchant Marine Registry of Belize

*Marina Towers, 204, Newtown Barracks, Belize City, Belize C.A
"IMMARBE HEAD OFFICE"*

Révision du plan de développement des flottes de Belize pour les thons tropicaux et le germon

Conformément au paragraphe 6 de la Résolution 09/02, Belize a le plaisir de présenter son plan de développement des flottes pour les thons tropicaux et le germon, pour les cinq prochaines années.

La flotte de Belize est actuellement formée de 6 palangriers autorisés à pêcher les thons tropicaux et le germon dans la zone de compétence de la CTOI.

Sur la base de la présence historique dans la zone de compétence de la CTOI de navires battant pavillon de Belize et pêchant les thons tropicaux et le germon, le tableau ci-dessous présente un résumé des caractéristiques de la flotte de Belize qui sera autorisé à pêcher les thons tropicaux et le germon au cours des cinq prochaines années.

Navires de pêche qui cibleront les thons tropicaux et le germon

Année	Type de navire	GT	Nbre de navires
2011	Palangrier/Senseur	200< / 2000<	2
2012	Palangrier	100<	2
2013	Palangrier	100<	2
2014	Palangrier	100<	1
2015	Palangrier	100<	1

Le tableau ci-dessus indique le nombre total de navires pêchant les thons tropicaux et le germon qui seront introduits dans la zone au cours des cinq prochaines années.

Les caractéristiques actuelles de la flotte de Belize ont été transmises au Secrétariat. Les informations concernant tout nouveau navire introduit dans la zone seront immédiatement fournies au secrétariat dès le début de leur activité de pêche dans la zone.

Belize reconnaît l'importance de la mise en place de mesures de conservation et de gestion afin de garantir la durabilité des stocks de thons dans la zone de compétence de la CTOI. Ainsi, Belize s'assurera que ses navires opérant dans la zone respecteront toutes les recommandations et résolutions de la CTOI et qu'ils seront étroitement suivis pour en garantir le respect.

中华人民共和国农业部渔业局

BUREAU OF FISHERIES, MINISTRY OF AGRICULTURE, THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

地址：北京农展馆南里 11 号，邮政编码：100125 Address: No.11 Nongzhanguannanli, Beijing, 100125

电话 (TEL) : 86-10-59192928 , 传真 (FAX) : 86-10-59192961 , E-mail: inter-coop@agri.gov.cn

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P. O. Box 1011, Victoria, Seychelles

Plans de développement des flottes de la Chine pour le germon

Cher Monsieur Anganuzzi,

Conformément aux dispositions de la résolution de la CTOI 03/01 et du paragraphe 6 de la résolution de la CTOI 09/02, je vous transmets par la présente le plan de développement des flottes de la Chine pour le germon (2009-2010) pour examen par le Comité d'application et la Commission.

Année	Nombre de navires	Description des navires					
		Nom des navires	Indicatif radio	Longueur (m)	Tonnage (GT)	Engin	Pavillon du navire
2009	5	Lu Rong Yu 6077	BBIH5	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6078	BBIH6	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6197	BBIH3	39.32	285	Palangre	Chine
		Lu Rong Yu 6198	BBIH4	39.32	285	Palangre	Chine
		Yin Yuan	BBIO	56.86	605	Palangre	Chine
2010	3	En construction					

Je vous serai très reconnaissant de bien vouloir diffuser cette communication à tous les membres de la Commission.

Cordialement,

Liu Xiao Bing

**Directeur de la division de la coopération internationale
Bureau des pêches, MOA, Chine**

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

VICE – PRESIDENCE

**EN CHARGE DU MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA PECHE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ENERGIE,**

DIRECTION NATIONALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LE DIRECTEUR GENERAL

N°11/08 /VPMAPÉE/DNRH

Le 1^{er} février 2011

A

Monsieur le Secrétaire Exécutif de la CTOI

Seychelles

Objet: Plan de Développement de la pêche.

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

Dans le cadre de la programmation des activités de la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), les pays membres ont été tenus à soumettre, avant le 31 décembre 2010, leur plan de développement de la pêche. C'est à ce titre que je voudrais saisir cette opportunité pour vous faire part de nos excuses quant au retard enregistré par notre pays à cet effet et vous faire savoir que le plan en question est en cours de préparation et vous sera soumis dans les meilleurs délais possibles.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de mes sentiments distingués.

MIKIDAR HOUMAD



From: Ahmed SAID SOILIH [<ahmed_ndevo@yahoo.fr>](mailto:ahmed_ndevo@yahoo.fr)
Sent: 07 March 2012 22:53
To: secretariat@iotc.org
Subject: Questionnaire d'application Comores Révisée
Attachments: CPC concernée.docx

Bonjour

Je vous demande de bien vouloir remplacer le Questionnaire d'Application de l'Union des Comores par cette version révisée et par la même occasion vous informez que nous ne sommes pas disposés de soumettre un plan de développement de la flotte mais nous avons toujours l'intention de le soumettre quand les conditions les permettront.

Merci de votre bonne collaboration

Ahmed Said Soilih

UNION DES COMORES

Unité – Solidarité – Développement

MINISTERE DE LA PRODUCTION, DEL'ENVIRONNEMENT,
DE L'ENERGIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

DELEGATION EN CHARGE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

LE DIRECTEUR

N°14 / 27 / MPEEIA / DGRH

Moroni, Le 09 Mai 2014

A

Monsieur Rondolph Payet Secrétaire
Exécutif de la CTOI P.O. Box 1011,
Victoria

Seychelles

Objet : Plan de Développement des Flottes de l'Union des Comores

Conformément aux Résolutions 03/01 et 05/01, la Direction Générale des ressources Halieutiques a l'honneur de vous soumettre le plan de développement des Flottes de l'Union des Comores jusqu'en 2020.

Contexte

La pêche aux Comores est exclusivement artisanale, pratiquée sur des embarcations non pontées en bois ou en fibre de verre, motorisées ou non motorisées d'une longueur de 3 m à 9 m, développant une puissance motrice de 15 à 45 cv. Elles exploitent essentiellement les espèces pélagiques (Thunnus albacares, Katsuwonus pelamis, Thunnus alalunga Istiophorus platypterus, Thunnus obesus, Euthynnus affinis) et contribuent pour sa totalité à l'alimentation de la population comorienne, tout en fournissant 55% de l'emploi total du secteur agricole soit environ 8000 pêcheurs. Les techniques de pêche utilisées sont essentiellement la ligne de traine, la palangrotte. La durée de la marée est d'une journée à 7 jours. La production annuelle issue de cette pêcherie est estimée à 8392 tonnes toutes espèces confondues soit environ 4426 tonnes de thonidés sur un ensemble de 5623 embarcations. La pêche industrielle est inexistante au niveau national.

Evolution Future de la Pêche

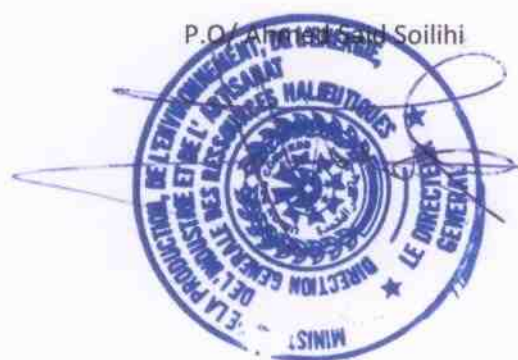
L'Objectif serait de développer une capacité de production qui entrainera le développement des activités économiques créatrices d'emplois et d'apporter une protéine animale suffisante à la population. A cet effet les Comores veulent se doter d'une pêcherie palangrière en premier temps et puis d'une pêcherie à la senne. La projection de développement de la flotte est illustrée dans le tableau ci-dessous jusqu'en 2020

Année	2014	2015	2016	2017	2018		2019		2020	
	Palangre	Palangre	Palangre	Palangre	Senne	Palangre	Senne	Palangre	Senne	Palangre
Nombre de navires	1	2	2	2	1	2	1	2	2	1
Espèces ciblées	Albacore Espadon germon	Albacore Espadon germon	Albacore Espadon germon	Albacore Espadon germon	Thons tropicaux	Albacore Espadon germon	Thons tropicaux	Albacore Espadon germon	Thons tropicaux	Albacore Espadon germon
Tonnage brute navire	70-150 TB	70-150 TB	70-150 TB	70-150 TB	1000-3000 TB	70-150 TB	1000-3000 TB	70-150 TB	1000-3000 TB	70-150 TB
LHT m	18 - 24	18 - 24	18 - 24	18 - 24	50 - 70	18 - 24	50 - 70	18 - 24	50 - 70	18 - 24
Puissance par navire	300 – 550 KW	300 – 550 KW	300 – 550 KW	300 – 550 KW	1500 – 2000 KW	300 – 550 KW	1500 – 2000 KW	300 – 550 KW	1500 – 2000 KW	300 – 550 KW

Ce plan n'inclut pas les navires de moins de 24 m qui pêchent dans la zone économique exclusive.

Les informations détaillées sur les nouveaux navires seront transmises dès que ceux-ci commenceront leur opération de pêche dans la zone de compétence de la CTOI.

Les Comores s'assureront que ses navires opérant dans cette zone respecteront toutes les recommandations et résolutions de la CTOI et seront étroitement suivis pour en garantir le respect, car nous reconnaissons l'importance de la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion afin de garantir la durabilité de la ressource thonière dans la zone de la CTOI.



**A l'attention de M. Anganuzzi, Secrétaire exécutif de la Commission des thons
de l'Océan Indien.**

**Objet : Informations sur le plan de développement de la flottille de La Réunion
(Communauté européenne)**

Référence Résolutions (CTOI) n°03/01

Lors de sa 8^{ème} session, en 2003, la Commission des thons de l'Océan Indien a pris une résolution concernant la limitation de la capacité de pêche de ses parties contractantes et coopérantes non contractantes qui avaient plus de 50 navires en 2003. Ainsi qu'indiqué, ce niveau de référence comprenait les autorisations prévues, faisant l'objet de procédures administratives.

En application de cette résolution n°03/01 de la CTOI, la Communauté européenne transmet à la CTOI les éléments à jour concernant les procédures administratives dont une première étape vient de s'achever.

La Réunion est une région insulaire de l'Océan Indien, dont l'économie dépend largement de la pêche, en phase de développement.

La flottille réunionnaise compte à ce jour 30 palangriers thoniers de plus de 10 mètres de longueur hors tout, dont trois de plus de 24 mètres. La flottille, composée essentiellement de navires de 11 à 16 mètres, a été construite entre 1997 et 2000. A cet égard, la flottille de pêche palangrière réunionnaise est jeune et en développement.

L'autonomie et les équipements de cette flottille sont aujourd'hui un facteur limitant pour la pratique de la pêche d'espèces migratrices qui conduit les navires à devoir exploiter des zones plus variées et éloignées de La Réunion. Depuis deux ans, un plan de développement de la pêche palangrière réunionnaise est donc en élaboration. La première étape des procédures administratives nécessaires étant remplie, dix navires de plus de 18 mètres vont être mis en service avant la fin de l'année 2006 :

nom	LHT (m)	P (KW)	Jauge (UMS)
Saraswati	18,50	332	75
Le Bigouden	20,00	300	130
Cap Charlotte	23,90	692	166
Fournaise	23,90	692	166
Cap Tristan	23,90	692	166
Marine Ursule	23,90	692	166
Le Clipperton	23,90	692	166
Manohal	23,90	692	166
Brest	24,90	441	86,40
Le Havre	24,90	441	86,40

Au-delà de des projets cités ci-dessus déjà validés, La Réunion dispose, dans le cadre de la Politique commune de la pêche européenne, d'une capacité de développement supplémentaire qui sera utilisée pour la construction d'une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres. Cette seconde phase constitue la deuxième étape de la procédure administrative citée ci-dessus.

La Communauté européenne informe donc la Commission les éléments suivants :

- 10 navires palangriers réunionnais entreront en service en 2006 (achèvement de la première phase des procédures administratives en cours depuis 2003) ;
- la capacité de développement de la flottille de pêche réunionnaise dans le futur, sera, en fonction des procédures administratives encore en cours, d'une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres.

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



EUROPEAN COMMISSION
DIRECTORATE-GENERAL FOR MARITIME AFFAIRS AND FISHERIES

INTERNATIONAL AFFAIRS AND MARKETS
International Affairs, Law of the Sea and Regional Fisheries Organisations

Brussels, 25.01.2010 D 00931
MARE B-1 OF/mp D(2010)

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif de la CTOI
PO BOX 1011
Victoria
SEYCHELLES

Cher M. Anganuzzi,

Conformément à la résolution 09/02 *sur la limitation de la capacité de pêche des parties coopérantes non contractantes* et comme annoncé dans mon courrier n°14768 du 22 décembre 2009, veuillez trouver ci-joint des informations complémentaires et révisées concernant la flotte du Royaume Uni ainsi qu'un plan de développement des flottes révisé pour La Réunion.

Cordialement,

Vincent GRIMAUD
Acting Head of Unit

Annex 1

LIST OF VESSELS

UNITED KINGDOM

SWORDFISH

	VESSELS	EXT. MARKING	GT	MAIN POWER (Kw.)	LENGTH (met.)
1	BLUE GATE	BM254	324	1177	38.59
2	MAR DE BENS	TN40	468	720	46.85
3	MAR DE CRETA	TN101	353	700	40.35
4	TAHUME	UL666	315	485	35.28
	TOTAL		1460	3082	

Annex 2

PLAN DE DEVELOPPEMENT POUR LES NAVIRES IMMATRICULES A LA REUNION

L'Union européenne fait part à la Commission de la mise à jour et de la confirmation du plan de développement de la flotte communautaire pour les navires immatriculés à La Réunion transmis au cours de la 10^{ème} session de la CTOI puis actualisé en 2007. La révision de ce plan est liée au processus de confirmation prévu par la résolution CTOI n°09-02 sur la limitation de la capacité de pêche en termes de nombre de navires.

Depuis la notification initiale du Plan de développement en mai 2006, dix navires palangriers sont entrés en flotte. L'ensemble de ces navires a fait l'objet d'une notification officielle à la CTOI.

Le plan de développement notifié à la CTOI mentionnait en outre « une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres ». L'Union européenne confirme qu'elle utilisera, au titre de La Réunion et à l'horizon 2015, la capacité de développement supplémentaire pour la construction d'**une quinzaine de palangriers thoniers de plus de 24 mètres** (25 mètres, 750 KW, 225 UMS en moyenne).

Le tableau suivant récapitule le plan de développement avec ces mises à jour :

NOM	IMMATRICULATION	LHT (m)	P (kW)	Jauge UMS	Entrée en flotte
LE BIGOUDEN	RU909687	21.35	294	124	Nov. 2006
CAP CHARLOTTE	RU909676	23.90	441	166	Mars 2007
CAP TRISTAN	RU 909677	23.90	441	166	Mars 2007
FOURNAISE	RU 909675	23.90	441	166	Mars 2007
LE CLIPPERTON	RU909678	23.90	441	166	Mars 2007
MANOHAL	RU909673	23.90	441	166	Mars 2007
MARINE URSULE	RU909674	23.90	441	166	Mars 2007
BRAHMA	RU 918276	24.95	544	241	Mars 2007
SARASWATI	RU909690	18.30	328	69.55	Juillet 2007
HANUMAN	RU907809	24.95	544	241	Mai 2008
+ 15 NAVIRES	---	25	11250	3375	31/12/2011

Compléments Plan de développement CTOI – UE (France-Réunion) – Origine des navires

NOM	IMMATRICULATION	LHT (m)	P (kW)	Jauge UMS	Entrée en flotte	Origine
LE BIGOUDEN	RU909687	21.35	294	124	Nov. 2006	Construction neuve (2006)
CAP CHARLOTTE	RU909676	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
CAP TRISTAN	RU909677	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
FOURNAISE	RU909675	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
LE CLIPPERTON	RU909678	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
MANOHAL	RU909673	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
MARINE URSULE	RU909674	23.90	441	166	Mars 2007	Construction neuve (2006)
BRAHMA	RU918276	24.95	544	241	Mars 2007	Construction en 1998 Navire réactivé sous le nom de BRAHMA le 24.08.07
SARASWATI	RU909690	18.30	328	69.55	Juillet 2007	Construction neuve (2006)
HANUMAN	RU907809	24.95	544	241	Mai 2008	Construction en 1997 Navire réactivé sous le nom de HANUMAN le 23.05.2008



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
Sous-direction des pêches maritimes
Bureau de la ressource, de la réglementation et des affaires
internationales
3, place Fontenoy 75700 Paris 07 SP
Dossier suivi par Delphine Leguerrier Sauboua Suraud
e-mail : Delphine.leguerrier@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 82 36
Télécopie : 01 49 55 82 00
N/Ref : **1223bis**

Secrétariat de la Commission des Thons de
l'Océan Indien
à l'attention de **M. Anganuzzi** *par courrier*
électronique

Paris, le **12 mai 2006**

Objet : Plan de développement de la France (en vertu de ses territoires dans l'Océan Indien)

Monsieur le Secrétaire général,

Conformément à la résolution (CTOI) n°03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes, la France soumet à la Commission son plan de développement, en conformité avec les dispositions de la résolution (CTOI) n°05/02 (remplaçant la résolution (CTOI) n°02/05).

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Signé :
François GAUTHIEZ
Sous-directeur des pêches maritimes

Copies: DRAM La Réunion : J.M. Coupu, X. Nicolas SAM Mayotte : O. Busson DAF Mayotte: O. Abellard TAAF :
E. Reuillard, T. Clot chrono RRAI
Références informatiques R:\SousDirPechesMaritime\RRAI\DOSSIERS THEMATIQUES\AFFAIRES INTERNATIONALES\ACCORDS
MULTILATERAUX DE PECHE\CTOI\CTOI annuelles\CTOI 2006\ordinaire\Plan dvt\2006-1223bis validé SGAE Plan de dvt - France CTOI.doc

CTOI

Plan de développement de la France-territoires

Conformément à la résolution (CTOI) n°03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes, la France soumet à la Commission son plan de développement, en conformité avec les dispositions de la résolution (CTOI) n°05/02 (remplaçant la résolution (CTOI) n°02/05).

Plan de développement de Mayotte :

Pêche à la ligne à main :

La flottille de Mayotte est composée essentiellement de barques de petite taille (4 à 9 mètres, moyenne : 6,6 mètres) faiblement motorisées (15 à 230 CV, soit 11 à 170 KW). A ce jour, 500 barques sont immatriculées au Port de Dzaoudzi, Mayotte, ce qui représente une puissance totale de 11 025 KW (15 000 CV) et un tonnage de 1 000 TJB. Cette flottille artisanale travaille la plupart du temps dans la ZEE à moins de 30 milles de l'île de Mayotte. La technique de pêche la plus employée est celle de la ligne à main. L'espèce la plus pêchée est le listao, suivie par l'albacore, et en moindres quantités par le germon. La capacité annuelle de production de cette flottille artisanale est inférieure à 1 000 tonnes.

Dans le cadre de la modernisation de la flotte actuelle, ces navires doivent se doter d'une plus grande autonomie avec pour objectif une pêche des thonidés se trouvant dans le canal du Mozambique notamment. L'objectif serait de développer une capacité de production totale de 1 800 tonnes par an. Les projets d'infrastructures portuaires en cours à Mayotte et la volonté de développer la filière pêche sur l'île permettent d'envisager un débarquement sur place pour ces navires, ce qui permettra un développement de la zone, à travers cette activité économique créatrice d'emplois.

En terme de puissance, cette flotte modernisée représentera un total de 20 000 KW pour 1 500 GT et aura un objectif de captures d'environ 1 800 tonnes (destinées majoritairement au marché local).

Thoniers palangriers :

Il y a actuellement deux petits palangriers immatriculés à Mayotte :

Nom	Longueur (m)	Puissance (KW)	Tonnage – GT)	Capture annuelle moyenne (t)
Lapouz Noz	8,1	169	2,5	18
Menakeli	9,18	162	8,01	20

Le développement d'une activité économique pérenne et créatrice d'emplois est ainsi prévu avec des unités de pêche palangrière de moins de 20 mètres susceptibles de travailler hors de la ZEE française (notamment en ZEE Malgache ou Mozambiquaine).

Les perspectives de développement à Mayotte d'une flottille ciblant les thonidés en dehors de la ZEE française sont les suivantes :

	Court terme - 2008	Moyen terme - 2015	Long terme - 2025
Nombre d'unités	2	15	25
Jauge en GT	171	1 286	2 143
Tonnage prévisionnel	400	3 000	5 000

L'objectif de cette pêcherie serait la capture de poissons pélagiques (espadon, thons) destinés à être exporté en frais ou en longe congelé sur le marché international (5000 tonnes).

Thoniers senneurs congélateurs :

Deux navires thoniers senneurs avaient été immatriculés à Mayotte en 2000 et 2001, puis avaient changé de port d'attache. Il s'agissait des navires Sterenn et Cap Sain Vincent (67,3m, 1 606 GT, 2 950 KW).

Deux navires thoniers senneurs congélateurs doivent être immatriculés en 2006 à Dzaoudzi :

-Juillet : « Le Trevignon »

-Décembre : « Le Drenec ». Deux autres navires du même type seront immatriculés à Dzaoudzi en 2008.

Bilan : 4 navires thoniers senneurs de caractéristiques identiques seront immatriculés à Mayotte pendant les 3 prochaines années, ce qui représente un total de 9 276 GT pour une puissance de 16 000 KW :

:

Nombre de navires	Date de mise en service	LHT (m)	Jauge (GT)	Puissance (KW)
4	-juillet 2006 -décembre 2006 -2008 -2008	84,2	2 319	4 000

L'objectif total de captures est de 28 000 à 36 000 tonnes de thonidés par an (soit environ 7 000 à 9 000 tonnes par navire).

Plan de développement des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) :

Présentation de la situation :

Actuellement, un navire palangrier thonier de plus de 24m est immatriculé aux TAAF. Il est sur la liste CTOI des navires autorisés à pêcher. De plus, 7 palangriers, armés à ce jour pour la pêche à la légine, auront la possibilité de se reconverter pour la pêche des thonidés

Navires palangriers :

Sept navires sont actuellement immatriculés aux TAAF et armés pour la pêche à la légine. Un navire (l'Alalunga) est armé pour la pêche des thonidés depuis l'année 2005.

nom	LHT (m)	P (W)	Jauge (GT)	engin
MASCAREIGNES III	55,49	1 970	800 (TJB)	palangre
CAP HORN 1	55,49	1 824	1295	palangre
ANTARCTIC 1	46,57	1 135	897	palangre

ILE BOURBON	55,30	1 824	1295	palangre
CROIX DU SUD 1	54,30	1 081	863	palangre
ALBIUS	55,49	1 824	1295	palangre
ILE DE LA REUNION	55,49	1 824	1295	palangre
ALALUNGA	33,60	800	349	palangre

Une conversion de ces navires vers la pêche des thonidés est envisagé dans les années à venir, ce qui représenterait un tonnage total de 11 482 GT pour une puissance de 7 740 KW.

Bilan : plan de développement de la France-Territoires dans l'Océan Indien :

	engin	tonnage total (GT)	puissance totale (KW)	nombre de navires	longueur moyenne (m)	objectif de capture (t/an)
Mayotte	Ligne à main	1 500	20 000	<i>moins de 500*</i>	5 à 10 m	1 800
	Palangre	2 500 9	8 500	25	20 m	5 000
	Senne	276	16 000	4	84,2 m	28 000 à 36 000
Total Mayotte		13 276	44 500	<i>moins de 530</i>		42 800
TAAF	Palangre	8 186	12 300	8	51 m	3 200
Total France		21 462	56 800	<i>moins de 530</i>		46 000

Présentation du plan de développement de la France, présenté selon les directives de la Résolution (CTOI) n°03/01, en conformité avec les dispositions de la Résolution (CTOI) n°02/05

* : la modernisation s'accompagnera d'une légère diminution du nombre d'embarcations, non encore évaluée. Note : ces valeurs sont indicatives et peuvent évoluer



MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction des pêches maritimes
Et de l'aquaculture**

Sous-direction des pêches maritimes

**Bureau de la ressource, de la réglementation
Et des affaires internationales**

3, place Fontenoy
75700 Paris 07 SP

Dossier suivi par Jonathan Lemeunier
e-mail : Jonathan.lemeunier@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 43 90
Télécopie : 01 49 55 82 00

**Secrétariat de la
Commission des thons de l'Océan Indien**

**PO Box 1011
Victoria
Seychelles**

N/Ref : 2908

Paris, le 23 décembre 2009

Objet : Plan de développement – France Territoires - *Modificatif*

Pièce jointe : Annexe : Plan de développement mis à jour

Références : Résolution CTOI n°09/02
Courrier MAAP/DPMA n° 2853 du 17/12/2009

Monsieur le Secrétaire,

Par un courrier n° 2853 du 17 décembre 2009, je vous ai transmis à titre de confirmation dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution CTOI n° 09-02, le Plan de développement de la France au titre de ses territoires.

Après évaluation complémentaire par mes services des capacités de captures des thoniers sennieurs immatriculés à Mayotte, certaines modifications ont été apportées au document transmis préalablement : je vous prie donc de bien vouloir trouver ci-joint un Plan de développement modifié et actualisé. Les modifications ne portent que sur les tableaux figurant aux pages 3 et 5 du Plan. Dans un souci de simplification, le présent document annule et remplace la note citée en référence.

Je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance de l'ensemble des Parties le plan ci-joint, mis à jour et modifié en fonction des nouveaux éléments.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Copies :

- SG MER : Marie-Sophie Dufau-Richet
- SEOM : Christiane Laurent-Monpetit
- DG MARE (Direction B/Unité B1) : Roberto Cesari
- SAM Mayotte : Olivier Pernez
- DPMA/SDRH : P. Savouret
- DPMA/BGR : O. Letodé, A. Charbonneau, M-C. Brun
- DPMA/SDAEP : C. Bigot
- Commission européenne :DGMare, Unité B1 : Roberto Cesari

Annexe

CTOI

Plan de développement de la France-territoires

Déposé le 12 mai 2006, mis à jour le 13 mai 2007 à la CTOI et confirmé le 17 décembre 2009

Modificatif

Conformément à la résolution (CTOI) n°09/02 sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes, la France soumet ci-joint à la Commission la confirmation de son plan de développement, révisé en fonction des dernières entrées en flotte.

Plan de développement de Mayotte :

Pêche à la ligne à main :

La flottille de Mayotte est composée essentiellement de barques de petite taille (4 à 9 mètres, moyenne : 6,6 mètres) faiblement motorisées (15 à 230 CV, soit 11 à 170 KW). A ce jour, 500 barques sont immatriculées au Port de Dzaoudzi, Mayotte, ce qui représente une puissance totale de 11 025 KW (15 000 CV) et un tonnage de 1 000 TJB. Cette flottille artisanale travaille la plupart du temps dans la ZEE à moins de 30 milles de l'île de Mayotte. La technique de pêche la plus employée est celle de la ligne à main. L'espèce la plus pêchée est le listao, suivie par l'albacore, et en moindres quantités par le germon. La capacité annuelle de production de cette flottille artisanale est inférieure à 1 000 tonnes.

Dans le cadre de la modernisation de la flotte actuelle, ces navires doivent se doter d'une plus grande autonomie avec pour objectif une pêche des thonidés se trouvant dans le canal du Mozambique notamment. L'objectif serait de développer une capacité de production totale de 1 800 tonnes par an. Les projets d'infrastructures portuaires en cours à Mayotte et la volonté de développer la filière pêche sur l'île permettent d'envisager un débarquement sur place pour ces navires, ce qui permettra un développement de la zone, à travers cette activité économique créatrice d'emplois.

En termes de puissance, cette flotte modernisée représentera un total de 20 000 KW pour 1 500 GT et aura un objectif de captures d'environ 1 800 tonnes (destinées majoritairement au marché local).

Thoniers palangriers :

Il y a actuellement trois petits palangriers immatriculés à Mayotte :

Nom	Longueur (m)	Puissance (KW)	Tonnage –GT)	Capture annuelle moyenne (t)
Lapouz Noz	10,5	333	6,0	18
Menakeli	9,18	162	8,01	20
M'twaro	8,86	209	4,35	

Le Lapouz Noz a subi quelques transformations de modernisation suite au premier envoi de ce plan de développement, d'où les modifications apparues dans le tableau ci-dessus.

Le développement d'une activité économique pérenne et créatrice d'emplois est ainsi prévu avec des unités de pêche palangrière de moins de 20 mètres susceptibles de travailler hors de la ZEE française (notamment en ZEE Malgache ou du Mozambique).

Les perspectives de développement à Mayotte d'une flottille ciblant les thonidés en dehors de la ZEE française sont les suivantes :

	2015	2020
Nombre d'unités	15	25
Jauge en GT	1 286	2 143
Tonnage prévisionnel	3 000	5 000

L'objectif de cette pêcherie serait la capture de poissons pélagiques (espadon, thons) destinés à être exporté en frais ou en longe congelé sur le marché international (5000 tonnes).

Ainsi, dans le cadre de ces prévisions, un navire identique au M'TWARO, le "M'TWARO 2", est actuellement en chantier. On compte actuellement 4 projets de construction de palangriers de 10m environ pour 2010 et une demande est en cours pour un bateau de pêche de 23m. Par ailleurs, un projet de création d'une entreprise de pêche et de transformation de poisson à Mayotte prévoit l'achat de 4 palangriers de 12 à 14m.

Thoniers senneurs congélateurs :

Trois navires thoniers senneurs congélateurs sont actuellement immatriculés à Dzaoudzi :

- Depuis juillet 2006 : « Le Trevignon » (immatriculation DI 925754)
- Depuis décembre 2006 : « Le Drennec » (immatriculation DI 925755)
- Depuis mai 2009 : « Franche Terre » (immatriculé DI 928376)

Trois autres navires du même type seront immatriculés à Dzaoudzi, ce qui portera à six navires thoniers senneurs le format de la flotte de senneurs.

Il s'agira de trois navires thoniers senneurs de caractéristiques identiques aux trois navires déjà immatriculés (LHT : 84,2m, jauge : 2 319 GT, Puissance : 4 000 KW).

La flotte de thoniers senneurs immatriculés à Dzaoudzi représentera un total de 13 914 GT pour une puissance de 24 000 KW.

Nombre de navires	Date de mise en service	LHT (m)	Jauge (GT)	Puissance (KW)
6	- juillet 2006 - décembre 2006 - mai 2009 - 2010 - 2011 - 2012	84,2	2 319	4 000
Total :			13 914	24 000

L'objectif total de captures est de 36 000 tonnes de thonidés par an pour ces 6 navires (soit environ 6000 tonnes par navire).

Plan de développement des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) :

Sept navires sont actuellement immatriculés aux TAAF et armés pour la pêche à la légine.

nom	LHT (m)	P (W)	Jauge (GT)	engin
MASCAREIGNES III	55,49	1 970	800 (TJB)	palangre
CAP HORN 1	55,49	1 824	1295	palangre
SAINT ANDRE	56,40	1 400	1387	palangre
ILE BOURBON	55,30	1 824	1295	palangre
CROIX DU SUD 1	54,30	1 081	863	palangre
ALBIUS	55,49	1 824	1295	palangre
ILE DE LA REUNION	55,49	1 824	1295	palangre

Une conversion de ces navires vers la pêche des thonidés est envisagée dans les années à venir, ce qui représenterait un tonnage total de 11 747 GT pour une puissance de 8 230 KW.

**Bilan : plan de développement de la France-Territoires
dans l'Océan Indien(modifié) :**

	engin	tonnage total (GT)	puissance totale (KW)	nombre de navires	longueur moyenne (m)	objectif de cap- ture (t/an)
<u>Mayotte</u>	Ligne à main	1 500	20 000	<i>moins de 500*</i>	5 à 10 m	1 800
	Palangre	2 500	8 500	25	20 m	5 000
	Senne	13 914	24 000	6	84,2 m	36 000
<u>Total Mayotte</u>		17 914	52 500	<i>moins de 530</i>		42 800
<u>TAAF</u>	Palangre	8 230	11 747	7	51 m	3 200
<u>Total France</u>		26 144	64 247	<i>moins de 540</i>		46 000

**Présentation du plan de développement de la France, présenté selon les directives de la
Résolution (CTOI) n°09/02**

* : la modernisation s'accompagnera d'une légère diminution du nombre d'embarcations, non encore évaluée.

Note : ces valeurs sont indicatives et peuvent évoluer



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE, DE RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Direction des pêches maritimes
Et de l'aquaculture

Sous-direction des pêches maritimes

Bureau de la ressource, de la réglementation
Et des affaires internationales

3, place Fontenoy
75700 Paris 07 SP

Monsieur Alejandro ANGANUZZI
Secrétariat de la
Commission des Thons de l'Océan
Indien

PO Box 1011
Victoria
Seychelles

Dossier suivi par Jonathan Lemeunier
e-mail : Jonathan.lemeunier@agriculture.gouv.fr
Téléphone : 01 49 55 43 90
Télécopie : 01 49 55 82 00

N/Ref : 0 0 2 9 =

Paris, le 07 JAN. 2011

Objet : Plan de développement – France Territoires - *Modificatif*

Pièce jointe : Annexe : Plan de développement mis à jour

Référence : Circulaire CTOI n°2010/78

Monsieur le Secrétaire,

Par un courrier n° 2908 du 23 décembre 2009, je vous ai transmis à titre de confirmation dans le cadre de la mise en œuvre de la Résolution CTOI n° 09-02, le Plan de développement de la France au titre de ses territoires.

Conformément à votre circulaire n°2010/78, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un Plan de développement modifié et actualisé prenant en compte l'entrée en flotte de deux nouvelles unités de pêche en 2010.

Je vous remercie de bien vouloir intégrer les informations ainsi actualisées.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Secrétaire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

le Directeur
des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture

Philippe MAUGUIN

Copies :

- SG MER : Marie-Sophie Dufau-Richet
- SEOM : Christiane Laurent-Monpetit
- Commission européenne DG MARE (Direction B/Unité B1) : Roberto Cesari
- DRAM Réunion : Jean-Luc Hall
- SAM Mayotte : Olivier Pomez
- DPMA/SDRH : P. Savouret
- DPMA/BGR : O. Letodé, A. Charbonneau, M-C. Brun
- DPMA/SDAEP : C. Bigot

Annexe

CTOI

Plan de développement de la France-territoires

Déposé le 12 mai 2006, mis à jour le 13 mai 2007 à la CTOI et confirmé le 17 décembre 2009

Modificatif

Conformément à la résolution (CTOI) n°09/02 sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et des parties non contractantes coopérantes et à la circulaire n°2010/78 du Secrétariat de la CTOI, la France soumet ci-joint à la Commission son plan de développement actualisé en fonction des dernières entrées en flotte.

Plan de développement de Mayotte :

Pêche à la ligne à main :

La flottille de Mayotte est composée essentiellement de barques de petite taille (4 à 9 mètres, moyenne : 6,6 mètres) faiblement motorisées (15 à 230 CV, soit 11 à 170 KW). A ce jour, 500 barques sont immatriculées au Port de Dzaoudzi, Mayotte, ce qui représente une puissance totale de 11 025 KW (15 000 CV) et un tonnage de 1 000 TJB. Cette flottille artisanale travaille la plupart du temps dans la ZEE à moins de 30 milles de l'île de Mayotte. La technique de pêche la plus employée est celle de la ligne à main. L'espèce la plus pêchée est le listao, suivie par l'albacore, et en moindres quantités par le germon. La capacité annuelle de production de cette flottille artisanale est inférieure à 1 000 tonnes.

Dans le cadre de la modernisation de la flotte actuelle, ces navires doivent se doter d'une plus grande autonomie avec pour objectif une pêche des thonidés se trouvant dans le canal du Mozambique notamment. L'objectif serait de développer une capacité de production totale de 1 800 tonnes par an. Les projets d'infrastructures portuaires en cours à Mayotte et la volonté de développer la filière pêche sur l'île permettent d'envisager un débarquement sur place pour ces navires, ce qui permettra un développement de la zone, à travers cette activité économique créatrice d'emplois.

En termes de puissance, cette flotte modernisée représentera un total de 20 000 KW pour 1 500 GT et aura un objectif de captures d'environ 1 800 tonnes (destinées majoritairement au marché local).

Thoniers palangriers :

Il y a actuellement trois petits palangriers immatriculés à Mayotte :

Nom	Longueur (m)	Puissance (KW)	Tonnage –GT)	Capture annuelle moyenne (t)
Lapouz Noz	10,5	333	6,0	18
Menakeli	9,18	162	8,01	20
M'twaro	8,86	209	4,35	

Le Lapouz Noz a subi quelques transformations de modernisation suite au premier envoi de ce plan de développement, d'où les modifications apparues dans le tableau ci-dessus.

Le développement d'une activité économique pérenne et créatrice d'emplois est ainsi prévu avec des unités de pêche palangrière de moins de 20 mètres susceptibles de travailler hors de la ZEE française (notamment en ZEE Malgache ou du Mozambique).

Les perspectives de développement à Mayotte d'une flottille ciblant les thonidés en dehors de la ZEE française sont les suivantes :

	2015	2020
Nombre d'unités	15	25
Jauge en GT	1 286	2 143
Tonnage prévisionnel	3 000	5 000

L'objectif de cette pêcherie serait la capture de poissons pélagiques (espadon, thons) destinés à être exporté en frais ou en longe congelé sur le marché international (5000 tonnes).

Ainsi, dans le cadre de ces prévisions, un navire identique au M'TWARO, le "MTWARO 2", est actuellement en chantier. On compte actuellement 4 projets de construction de palangriers de 10m envi-

ron pour 2010 et une demande est en cours pour un bateau de pêche de 23 mètres. Par ailleurs, un projet de création d'une entreprise de pêche et de transformation de poisson à Mayotte prévoit l'achat de 4 palangriers de 12 à 14 mètres.

Thoniers senneurs congélateurs :

Cinq navires thoniers senneurs congélateurs sont actuellement immatriculés à Dzaoudzi :

- Depuis juillet 2006 : « LE TREVIGNON » (immatriculation DI 925754)
- Depuis décembre 2006 : « LE DRENNEC » (immatriculation DI 925755)
- Depuis mai 2009 : « FRANCHE TERRE » (immatriculé DI 928376)
- Depuis mai 2010 : « MANAPANY » (immatriculé DI 929204)
- Depuis décembre 2010 : « BERNICA » (immatriculé DI 929727)

Un autre navire du même type serait susceptible d'être immatriculé à Dzaoudzi, ce qui porterait à six navires thoniers senneurs le format de la flotte de senneurs.

Il s'agirait d'un navire thonier senneur de caractéristiques identiques aux cinq navires déjà immatriculés (LHT : 84,2m, jauge : 2 319 GT, Puissance : 4 000 KW).

La flotte de thoniers senneurs immatriculés à Dzaoudzi représentera un total de 13 914 GT pour une puissance de 24 000 KW.

Nombre de navires	Date de mise en service	LHT (m)	Jauge (GT)	Puissance (KW)
6	- juillet 2006 - décembre 2006 - mai 2009 - mai 2010 - décembre 2010 - 2011/2012	84,2	2 319	4 000
Total :			13 914	24 000

L'objectif total de captures est de 36 000 tonnes de thonidés par an pour ces 6 navires (soit environ 6000 tonnes par navire).

Plan de développement des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) :

Sept navires sont actuellement immatriculés aux TAAF et armés pour la pêche à la légine.

nom	LHT (m)	P (W)	Jauge (GT)	engin
MASCAREIGNES III	55,49	1 970	800 (TJB)	palangre
CAP HORN 1	55,49	1 824	1295	palangre
SAINT ANDRE	56,40	1 400	1387	palangre
ILE BOURBON	55,30	1 824	1295	palangre
CROIX DU SUD 1	54,30	1 081	863	palangre
ALBIUS	55,49	1 824	1295	palangre
ILE DE LA REUNION	55,49	1 824	1295	palangre

Une conversion de ces navires vers la pêche des thonidés est envisagée dans les années à venir, ce qui représenterait un tonnage total de 8 230 GT pour une puissance de 11 747 KW.

**Bilan : plan de développement de la France-Territoires
dans l'Océan Indien(modifié) :**

	engin	tonnage total (GT)	puissance totale (KW)	nombre de navires	longueur moyenne (m)	objectif de cap- ture (t/an)
<u>Mayotte</u>	Ligne à main	1 500	20 000	<i>moins de 500*</i>	5 à 10 m	1 800
	Palangre	2 500	8 500	25	20 m	5 000
	Senne	13 914	24 000	6	84,2 m	36 000
<u>Total Mayotte</u>		17 914	52 500	<i>moins de 530</i>		42 800
<u>TAAF</u>	Palangre	8 230	11 747	7	51 m	3 200
<u>Total France</u>		26 144	64 247	<i>moins de 540</i>		46 000

**Présentation du plan de développement de la France, présenté selon les directives de la
Résolution (CTOI) n°09/02**

* : la modernisation s'accompagnera d'une légère diminution du nombre d'embarcations, non encore évaluée.

Note : ces valeurs sont indicatives et peuvent évoluer

Note : ce qui suit est la traduction d'un séries de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



भारतीय मात्स्यिकी सर्वेक्षण
FISHERY SURVEY OF INDIA
बोटावाला चेम्बर्स, सर पी.एम.रोड, फोर्ट / Botawala Chambers
Sir P.M. Road, Fort, मुम्बई / Mumbai-400 001.

दूरभाष/Phone : 22617144/45/22642355
फैक्स/Fax : (022)22702270
तार/Cable : मीना/MEENA

भारत सरकार / Government of India
कृषि मंत्रालय / Ministry of Agriculture
पशुपालन, डेयरी एवं मात्स्यिकी विभाग
Department of Animal Husbandry, Dairying & Fisheries

ई-मेल/E-mail : dg-fsi-mah@nic.in;
Fsihqm@eth.net
वेबसाइट/Website : <http://www.fsi.gov.in>

Date : 14/01/2011

F. No. 43-40/2003 Fy.II Vol.II

De : Le Directeur-général
À : Le Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
Victoria
Seychelles

Objet : Circulaires CTOI 2010/74, 2010/76, 2010/77 et 2010/78 - Reg
Réf. : notre courrier daté du 22/12/2010

Monsieur,

En référence à notre courrier référencé ci-dessus, nous vous fournissons les informations suivantes :

1. Circulaire 2010/78, concernant les plans de développement des flottes : le plan de développement des flottes d'Inde est joint en annexe I.
2. Circulaire 2010/74, concernant l'application des recommandations sur les données et les statistiques : le Ministère de l'agriculture a créé un Groupe de travail pour l'examen et la révision des données sur les thons requises par la CTOI, qui a examiné le système de soumission des données et, sur la base des recommandations de ce groupe de travail, les données sont en cours d'évaluation et les données révisées pour la période débutant en 2006 seront transmises sous peu à la CTOI.
3. 2010/76, concernant le questionnaire standard sur l'application des résolutions de la CTOI : notre rapport d'application, utilisant le dernier modèle de rapport, est joint en annexe II.
4. 2010/77, concernant l'application de la résolution de la CTOI 10/11 : à ce jour, le gouvernement indien n'a pas désigné aucun de ses ports auxquels des navires étrangers peuvent demander accès.

Je vous transmets également la liste des navires indiens en activité pour la période 2007-2010.

Cordialement,
(DR. K. VIJAYAKUMARAN)
Directeur-général

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE L'INDE

Conformément aux résolutions de la CTOI 03/01 et 09/02, voici le plan de développement des flottes de l'Inde, concernant les thons tropicaux.

Année	Palangriers		Senneurs		Total
	Nombre	TJB	Nombre	TJB	Nombre
2011	12	1400	-	-	12
2012	12	1400	-	-	12
2013	12	1400	-	-	12
2014	11	1300	1	500	12
2015	11	1300	1	500	12
2016	6	750	1	500	7
2017	6	750	1	500	7
2018	5	600	1	500	6
2019	5	600	-	-	5
2020	5	600	-	-	5
Total	85	10100	5	2500	90

Le plan de développement des flottes ci-dessus n'inclut pas les navires de moins de 24 m LHT qui pêchent dans la ZEE. Les nombres indiqués viennent en plus du plan de développement des flottes thonières déjà soumis le 17 mai 2005 sous la référence « Public Notice No. 2100/17/2004-Fy (Ind) ».

*Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.
Ce document a été reçu par le Secrétariat de la CTOI après la 15^e session de la CTOI, le 11 juillet 2011.*

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE L'INDE

Conformément aux Résolutions 03/01 et 09/02, voici le plan de développement des flottes de l'Inde, concernant la pêche aux thons tropicaux.

Espèces cibles : thons tropicaux.

Année	Palangriers			Senneurs			Total
	Nombre	Taille (TB)	Origine	Nombre	Taille (TB)	Origine	
2011	12	1400	NA*	-		NA*	12
2012	12	1400	NA*	-		NA*	12
2013	12	1400	NA*	-		NA*	12
2014	11	1300	NA*	1	500	NA*	12
2015	11	1300	NA*	1	500	NA*	12
2016	6	750	NA*	1	500	NA*	7
2017	6	750	NA*	1	500	NA*	7
2018	5	600	NA*	1	500	NA*	6
2019	5	600	NA*	-	-	NA*	5
2020	5	600	NA*	-	-	NA*	5
Total	85	10100		5	2500		90

*Ces informations ne peuvent être fournies pour le moment car elles dépendent de futures politiques et décisions du Gouvernement indien, qui ne peuvent être anticipées.

Ce plan n'inclut pas les navires de moins de 24 m LHT qui pêchent dans la ZEE. Les nombres indiqués correspondent aux ajouts à réaliser par rapport au plan de développement de la flotte thonière existant qui fut soumis dans l'avis public n°2100/17/2004-Fy (Ind) datée du 17 mai 2005.

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



MINISTRY OF MARINE AFFAIRS AND FISHERIES
OF THE REPUBLIC OF INDONESIA
DIRECTORATE GENERAL OF CAPTURE FISHERIES
Harsono RM. Street No. 3, B. Building, Ragunan-Pasar Minggu, Jakarta 12550
Tel./Fax. 021-7811672, www.dkp.go.id

March, 03, 2010

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. Box 1011, Victoria
SEYCHELLES

Cher Monsieur,

Plan de développement des flottes d'Indonésie

Conformément à la *Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes* et à la *Résolution 05/01 sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse*, la Direction Générale des Pêcheries de Captures d'Indonésie a le plaisir de vous soumettre le plan de développement des flottes d'Indonésie pour les six prochaines années (2010-2015), voir document joint. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Pour information, nous vous soumettrons le plan de développement des flottes pour 2006-2009 d'ici trois mois.

Merci de votre coopération et de votre assistance.

Sincerely,

Agus A. Budhiman
Director of Fisheries Resources Management,
Directorate General of Capture Fisheries,
Ministry of Marine Affairs and Fisheries of the Republic of Indonesia

Tableau 1. Plan de développement des flottes d'Indonésie dans la zone de compétence de la CTOI concernant les thons tropicaux (en nombre de navires).

Engin de pêche	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Filet maillant	20	0	0	0	0	0
Palangre	1447	60	60	60	60	57
Ligne à main	4	0	0	0	0	0
Senne	58	0	0	0	0	0
Autres	121	0	0	0	0	0
TOTAL	1650	60	60	60	60	57

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux.

2. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Tableau 2. Plan de développement des flottes d'Indonésie dans la zone de compétence de la CTOI concernant les thons tropicaux (en TJB).

Engin de pêche	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Filet maillant	2200	-	-	-	-	-
Palangre	159170	6600	6600	6600	6600	6270
Ligne à main	440	-	-	-	-	-
Senne	6380	-	-	-	-	-
Autres	12705	-	-	-	-	-
TOTAL	180895	6600	6600	6600	6600	6270

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au nombre total de navires de pêche qui sont alloués à l'océan Indien l'océan Indien. Tous ces navires de pêche ciblent les thons tropicaux.

2. Les données pour 2011-2015 correspondent aux navires additionnels (valeurs non cumulées).

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



MINISTRY OF MARINE AFFAIRS AND FISHERIES
OF THE REPUBLIC OF INDONESIA
DIRECTORATE GENERAL OF CAPTURE FISHERIES
Gedung Mina Bahari II, Lantai 10, Jln. Medan Merdeka Timur No. 16, Jakarta 10110
Telp. +62 21 3519070 ext. 1002, Fax. +62 21 3453008, www.kkp.go.id

Ref: B-1390/DJRT-1/TU-210-D1/II/2013

March 7 2013

le 7 mars 2013

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Objet : mise à jour du plan de développement des flottes d'Indonésie pour 2010-2025

Cher M. Alejandro Anganuzzi,

Au titre de la Résolution 09/02 sur la limitation de la capacité de pêche, veuillez trouver ci-jointe une révision du plan de développement des flottes d'Indonésie pour 2010-2025, pour examen.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accuser réception de ce courrier et vous remercions de votre coopération.

Cordialement,

Agus A. Budhiman
Directeur de la gestion des ressources halieutiques

Cc. Directeur général de la pêche

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES INDONÉSIENNES CIBLANT LES THONS TROPICAUX DANS LA ZONE CTOI (TB)

ENGIN DE PÊCHE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FILET MAILLANT	2200															
PALANGRE À THONS	159170	6600	6600	6600	6600	6270	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600
PALANGROTTE	440															
SENNE	6380															
AUTRES	12705															
TOTAL	180895	6600	6600	6600	6600	6270	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au total des navires de pêche qui sont alloués à la pêche dans l’océan Indien. Tous ces navires ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2025 correspondent aux navires supplémentaires (non cumulés)
3. L’origine des navires pourra être connue lorsque ces navires seront enregistrés en Indonésie au cours du processus d’autorisation et sera communiquée à la CTOI.

Jakarta, mars 2013



Agus A. Budhiman

Directeur de la gestion des ressources halieutiques

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES INDONÉSIENNES CIBLANT LES THONS TROPICAUX DANS LA ZONE CTOI (NOMBRE)

ENGIN DE PÊCHE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FILET MAILLANT	20															
PALANGRE À THONS	1447	60	60	60	60	57	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
PALANGROTTE	4															
SENNE	58															
AUTRES	121															
TOTAL	1650	60	60	60	60	57	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au total des navires de pêche qui sont alloués à la pêche dans l'océan Indien. Tous ces navires ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2025 correspondent aux navires supplémentaires (non cumulés)
3. L'origine des navires pourra être connue lorsque ces navires seront enregistrés en Indonésie au cours du processus d'autorisation et sera communiquée à la CTOI.

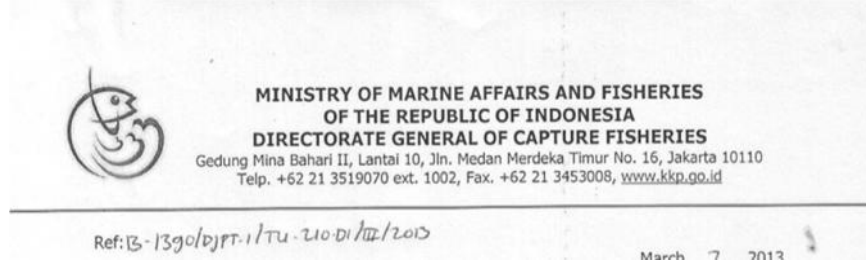
Jakarta, mars 2013



Agus A. Budhiman

Directeur de la gestion des ressources halieutiques

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



le 19 mars 2013

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Objet : Informations complémentaires concernant la mise à jour du plan de développement des flottes d'Indonésie pour 2010-2025

Cher M. Alejandro Anganuzzi,

Suite à notre précédent courrier réf. 1390/DJPT.I/TU.210.DI/III/2013 daté du 7 mars 2013 concernant la mise à jour du plan de développement des flottes (PDF) d'Indonésie pour 2010-2025, je souhaiterais vous fournir les informations complémentaires suivantes concernant le PDF de l'Indonésie pour 2010-2025 :

1. Depuis 2006 et jusqu'à 2025, tous les navire de pêche indonésiens ciblent et cibleront les thons tropicaux. Ainsi, cette mise à jour du PDF concerne les navires pêchant les thons tropicaux.
2. Depuis 2006 et jusqu'à 2025, l'Indonésie utilise et utilisera le TB/GT, sur la base des certificats de jaugeage du Ministère des transports. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir changer les tonnages des navires indonésiens de TJB/GRT en TB/GT.
3. Vous trouverez ci-joint le PDF d'Indonésie pour 2010-2025, avec les informations complémentaires mentionnées ci-dessus en notes de bas de page.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir accuser réception de ce courrier et vous remercions de votre coopération.

Cordialement,

Agus A. Budhiman
Directeur de la gestion des ressources halieutiques

Cc. Directeur général de la pêche

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES INDONÉSIENNES CIBLANT LES THONS TROPICAUX DANS LA ZONE CTOI (TB)

ENGIN DE PÊCHE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FILET MAILLANT	2200															
PALANGRE À THONS	159170	6600	6600	6600	6600	6270	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600
PALANGROTTE	440															
SENNE	6380															
AUTRES	12705															
TOTAL	180895	6600	6600	6600	6600	6270	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600	6600

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au total des navires de pêche qui sont alloués à la pêche dans l'océan Indien. Tous ces navires ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2025 correspondent aux navires supplémentaires (non cumulés)
3. L'origine des navires pourra être connue lorsque ces navires seront enregistrés en Indonésie au cours du processus d'autorisation et sera communiquée à la CTOI.
4. De 2006 à 2025, y compris en 2006 et 2007, tous les navires indonésiens ciblent les thons tropicaux.
5. Depuis 2006 et jusqu'à 2025, l'Indonésie utilise le TB/GT, selon les certificats de jaugeage du Ministère des transports.

Jakarta, mars 2013



Agus A. Budhiman

Directeur de la gestion des ressources halieutiques

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES INDONÉSIENNES CIBLANT LES THONS TROPICAUX DANS LA ZONE CTOI (NOMBRE)

ENGIN DE PÊCHE	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
FILET MAILLANT	20															
PALANGRE À THONS	1447	60	60	60	60	57	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60
PALANGROTTE	4															
SENNE	58															
AUTRES	121															
TOTAL	1650	60	60	60	60	57	60	60	60	60	60	60	60	60	60	60

Notes :

1. Les données pour 2010 correspondent au total des navires de pêche qui sont alloués à la pêche dans l'océan Indien. Tous ces navires ciblent les thons tropicaux.
2. Les données pour 2011-2025 correspondent aux navires supplémentaires (non cumulés)
3. L'origine des navires pourra être connue lorsque ces navires seront enregistrés en Indonésie au cours du processus d'autorisation et sera communiquée à la CTOI.
4. De 2006 à 2025, y compris en 2006 et 2007, tous les navires indonésiens ciblent les thons tropicaux.
5. Depuis 2006 et jusqu'à 2025, l'Indonésie utilise le TB/GT, selon les certificats de jaugeage du Ministère des transports.

Jakarta, mars 2013



Agus A. Budhiman

Directeur de la gestion des ressources halieutiques

À : Alejandro
Anganuzzi
Indian Ocean tuna
commission executive
Secretary

DE:
Aminollah Taghavimotlagh,
Iranian Fisheries Co
General Manager of Fisheries Affairs Dept.
Fatemi Ave, SHILAT Building,
Tehran, Iran
Tel, 0098216941373,
Fax, 0098216941362
E-mail: s_taghavimotlagh@hotmail.com

Cher M. Anganuzzi,

Concernant l'annexe IX de la « *Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes* » adoptée lors de la Huitième session de la Commission, le Plan de développement de la flotte de la République Islamique d'Iran concernant la pêche dans la zone de compétence de la CTOI dans les années à venir est comme suit :

- 1- 300 dhows (principalement des fileyeurs), pour le plan quinquennal de développement, soit 60 par an à compter de 2004.
- 2- 15 senneurs, soit 3 par an à compter de 2004.

Ceci constitue le Plan de développement concernant la pêche dans la zone de compétence de la CTOI que nous soumettrons à la CTOI. Les informations détaillées sur chaque navire seront soumises au Secrétaire de la CTOI quand ils commenceront à opérer dans la zone de compétence de la CTOI.

A .Taghavi
Genral Manager of Fishing affairs
Iranian Fishing Co.

Date: 27.12.2010
No : 42463
Encl: -

À : M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif de la CTOI

Cher M. Anganuzzi,

Objet : Plan de développement des flottes de la République islamique d'Iran

En réponse à votre circulaire 2010-78 concernant les plans de développement des flottes et datée du 8 décembre 2010 et conformément à la résolution 09/02, je souhaiterais vous informer que notre plan de développement des flottes pour les senneurs (jusqu'à 15 navires) et pour les palangriers (jusqu'à 30 navires) a été examiné et adopté jusqu'en 2014. Par ailleurs, dans notre plan national de développement des pêcheries pour la période 2011-2015, nous avons fixé comme cible l'ajout de 15 navires auxiliaires.

Cordialement,

Mohammad Ghasemi

Deputy for Fishing & Fishing Harbors

Iran Fisheries Organization

Ce qui suit est la traduction d'une télécopie en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original

SHILAT
Iran Fisheries Org .

Ministry of Jihad-e-Agriculture
Islamic Republic of Iran

Date: 28.2.2011
No : 51842
Encl: —

A: Mr. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire Exécutif de la CTOI

Cher Mr. Anganuzzi,

En réponse à l'email de Mr. Gérard Domingue en date du 22 février 2010 et suite à la lettre n°.24493 du département des pêches d'Iran en date du 27 décembre 2010, je vous informe de ce qui suit :

Année	Type de navire	Nombre de navires	GT
2011-2014	Senneur	15	>1200 T
	Palangrier	30	>450 T
	Baliseur	15	>1000 T

Cordialement

With best regards

Mohammad Ghasemi

Deputy for Fishing and Fishing harbors

Iran Fisheries Organization

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.
Ce document a été reçu par le Secrétariat de la CTOI après la 15^e session de la CTOI, le 18 mars 2012.

SHILAT
Iran Fisheries Org.

Ministry of jahad-e-Agriculture
Islamic Republic of Iran

le 18/03/2012

À : M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif de la CTOI

Cher M. Anganuzzi,

Objet : plan de développement des flottes thonières

Suite à la correspondance n°51842 datée du 28/02/2011 de l'Organisation iranienne des pêches et concernant le plan de développement de la flotte thonière, je vous communique le tableau suivant, qui présente les informations par années.

Année	2012	2013	2014	TOTAL
Type de navire				
Senneur	3	5	7	15
Palangrier	5	10	15	30
Auxiliaire	3	5	7	15
TOTAL	11	20	29	60

Cordialement,

Ali.A.Mojahedi

Iranian Commissioner to IOTC

VIP: imt

No. 236, Dr. Fatemi Ave, Tehran, Iran
Tel: (+98-21) 66941674 - 66943882
www.fisheries.ir

P.O.Box: 14155-6353
Fax: (+98-21)66941673
Email: ict@mail.fisheries.ir

Date : 9 juin 2013

N° : 8314

P.J : -

A l'attention de :
M. Payet
Secrétaire exécutif de la CTOI

Monsieur Payet,

Objet : Plan de développement de la flotte de pêche de la République d'Iran

En vertu de la Résolution 09/02, suite à la lettre N°48820 datée du 18 mars 2012 délivrée par l'Organisation des pêches d'Iran, et après des négociations menées durant la 17^e session de la CTOI, je voudrais vous informer que nous avons avisé la Commission de notre précédent Plan de développement des senneurs (jusqu'à 15 navires), des palangriers (jusqu'à 30 navires), et des navires de ravitaillement (jusqu'à 15 flottes).

Notant que le Plan n'a pas été mis en œuvre dû à certains problèmes, je vous transmets, dans le tableau ci-après, le Plan de développement à jour des thoniers jusqu'à 2020 pour vous permettre d'en prendre connaissance :

Type de navire	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total	TB/PAR NAVIRE
Senneurs	-	1	1	2	3	3	3	2	15	>1200 t
Palangriers	-	2	2	5	8	8	5	0	30	>450 t
Navire de ravitaillement	-	1	2	2	3	3	2	2	15	>1000 t
Total	-	4	5	9	14	14	10	4	60	

Meilleures salutations,

Ali. A. Mojahedi

Commissaire iranien à la CTOI

N°236, Dr. Fatemi Ave, Tehran,
Iran Tél. : (+98-21) 66941674 -
66943882 www.fisheries.ir

Boîte postale : 14155-6353

Télécopie : (+98-21)66941673

Courriel : ict@mail.fisheries.ir



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiafana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE LA PECHE ET DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

Antananarivo, le 11.1 MARS 2011

LE SECRETAIRE GENERAL

à

Monsieur LE SECRETAIRE EXECUTIF
DE LA CTOI
-SEYCHELLES-

N° 280 /11-MPRH/SG-

OBJET : Plan de développement de la flotte thonière

REFERENCE : Circulaire CTOI n°2010/78

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En application de la résolution de la CTOI 03/01 et de la circulaire citée en référence, j'ai l'honneur de vous transmettre par la présente le plan de développement de la flotte thonière de Madagascar pour les années 2011 à 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de mes salutations distinguées.



PLAN DE DEVELOPPEMENT DES FLOTTES

A Madagascar, la pêche thonière est dominée par la flotte étrangère. Depuis 2008, l'exploitation a été caractérisée par une diminution progressive du nombre des navires senneurs dû surtout au phénomène de piraterie maritime mais aussi de la crise économique mondiale.

1. Développement de la flotte étrangère

Ci-dessous l'évolution de la flotte thonière étrangère pour les trois dernières années :

TYPES DE NAVIRE	2008	2009	2010
Palangrier	98	84	89
Senneur	48	41	34
Appui	5	5	10
Total	151	130	133
Puissance (KW)	238 272	204 858	142 913
Capture (T)	18 352	15 742	14 005

Pour les cinq prochaines années, l'objectif pour la pêche thonière à Madagascar est de parvenir à un niveau d'effort comparable à celui de 2008 à l'horizon 2015. La délivrance des licences de pêche se fera ainsi en conséquence :

TYPES DE NAVIRE	2011	2012	2013	2014	2015
Palangrier	90	92	94	96	98
Senneur	34	36	40	43	46
Puissance (KW)	199 020	208 856	227 392	241 578	255 764

2. Développement de la flotte nationale

Actuellement, avec la crise que traverse la filière crevettière, l'évolution du marché local, Madagascar essaye de développer une flotte nationale qui cible les thons mais aussi d'autres espèces. En ce début de campagne 2011, 30 navires artisanaux sont en activité. Ce sont des petits palangriers ayant une longueur hors tout variant de 7 à 16m. Ils représentent un tonnage total de 626 TJB pour une puissance de 2 326 KW. Leur capture moyenne est de 150 T/an/navire.

h

Pour les cinq prochaines années, le perspective de développement de cette flotte sera de :

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de navire	30	30	32	32	34

3. Plan de développement de la flotte global

En récapitulation, ci-dessous le plan de développement quinquennal de la flotte thonière exerçant dans la ZEE malagasy.

	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de palangrier	90	92	94	96	98
Nombre de senneur	34	36	40	43	46
Nombre de petits palangrier nationaux	30	30	32	32	34
Puissance (KW)	199 646	209 482	228 060	242 246	256 473
Objectif de capture (T)	18 556	19 214	20 727	21 662	22 897

Concernant le nombre des navires d'appui aux senneurs, leur nombre sera maintenu annuellement à 10 pour une puissance totale de 6555 KW.

Reconnaissant l'importance d'une gestion responsable en vue d'une exploitation durable des espèces migratrices, les flottes qui opéreront dans la ZEE malagasy s'efforceront de respecter toutes les recommandations et résolutions de la CTOI. Le Gouvernement de Madagascar renforcera ainsi les mesures de contrôle et de suivi des activités des navires autorisés (suivi VMS, déclaration des captures, embarquement des observateurs,...).

Le Secrétaire Général



RAFOMANANA Georges

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



DEPARTMENT OF FISHERIES MALAYSIA
MINISTRY OF AGRICULTURE AND AGRO-BASED
INDUSTRY
WISMA TANI, ARAS 1 - 7
LOT 4G2, PRESINT 4
PUSAT PENTADBIRAN KERAJAAN PERSEKUTUAN
62628 PUTRAJAYA, MALAYSIA

Tel : 603-8870 4000
Fax : 603-8889 1233
E-mail : hahefo@dof.gov.my
Website : <http://www.dof.gov.my>

Our Ref : Prk.ML.44/10 (12)

Date: 18 April 2008

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. Box 1011, Victoria
SEYCHELLES

Objet: PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE MALAISIE

Monsieur,

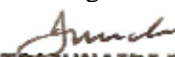
Conformément à la *Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes* et à la *Résolution 05/01 sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse*, le Département des pêches de Malaisie a l'honneur de vous soumettre le plan de développement des flottes de Malaisie pour les cinq prochaines années. L'ensemble des navires pêchent et pêcheront dans l'océan Indien.

Année	Senneurs	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales	Palangriers	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales
2008	1		50	
2009	1		15	
2010	1		20	
2011	3		20	
2012	4		20	
Total	10		125	

Les informations détaillées sur ces navires seront soumises au Secrétaire exécutif de la CTOI dès qu'ils commenceront à pêcher dans la zone de compétence de la CTOI.

Merci.

Salutations distinguées,


(DATU JUNAIDI BIN CHE AYUB)
Director-General of Fisheries
Department of Fisheries
MALAYSIA

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



JABATAN PERIKANAN MALAYSIA
KEMENTERIAN PERTANIAN DAN INDUSTRI ASAS TANI MALAYSIA
(Department of Fisheries Malaysia
Ministry of Agriculture & Agro-Based
Industry Malaysia) SAHAGIAN
PELESENAN DAN PENGURUSAN
SUMBER WISMA TANI, ARAS 1, 4G2
NO. 30, PERSIARAN PERDANA, PRESINT 4
62628 PUTRAJAYA.



<http://www.dof.gov.my>

hqheloo@dofoovd!!!

Phone + 03-8870 4000

fax (PPS) 03-8889 1233

Fili (Director General) 03-8889246

Our Ref : Prk. ML. 44/10 (73)

Date : 23 December 2010

M. Alejandro Anganuzzi Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. Box 1011, Victoria
SEYCHELLES

Objet: PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE MALAISIE

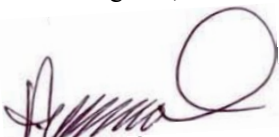
Monsieur,

Conformément à la Résolution 03/01 sur la limitation de la capacité de pêche des Parties contractantes et des Parties non contractantes coopérantes et à la Résolution 05/01 sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse, le Département des pêches de Malaisie a l'honneur de vous soumettre le plan de développement des flottes de Malaisie jusque 2012.

Année	Senneurs	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales	Palangriers	En joint-ventures avec des compagnies étrangères ou propriété d'entreprises de pêche locales
2008	1		50	
2009	1		15	
2010	1		20	
2011	3		20	
2012	4		20	
Total	10		125	

Merci.

Salutations distinguées,


(DATU' AHMAD SABKI B. MAHMOOD)
Director-General of Fisheries
Department of Fisheries
MALAYSIA



Reçu: 12 avril, 2012

Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joints le Plan de développement des flottes de la Malaisie et notre Liste de navires en activité. Nous vous présentons nos excuses pour cette réponse tardive, mais nous venons juste de démarrer l'élaboration de notre Plan d'orientations stratégique (2012-2020) pour le secteur thonier malaisien.

Cordialement,

MOHD NOOR NOORDIN

Head

Tuna Development Section Department of Fisheries, Malaysia

Level 1, Block 4G2, Precinct 4 30, Persiaran Perdana

62628 Putrajaya MALAYSIA

Tel 603 8870 4443

Mobile: 6012: 678 4028

Fax 603: 8889 1233

e-mail: mnn@dof.gov.my

website: <http://dof.gov.my>

Annexe 2 [sic]

PLAN DE DEVELOPPEMENT DES FLOTTES DE MALAISIE JUSQU'EN 2017

Année	Nombre de navires	Type d'engin	Propriétaire du navire
2012	15	Palangre	Navires appartenant en totalité à des entreprises de pêche locales ou en <i>joint venture</i> avec des entreprises étrangères.
2013	40	Palangre	
2014	65	Palangre	
2015	90	Palangre	
2016	115	Palangre	
2017	135	Palangre	

Le nombre de navires indiqué pour chaque année correspond au total de navires en activités prévu pour l'année en question. Par exemple, en 2013, la Malaisie n'ajoutera que 25 nouveaux navires à sa flotte.

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

ދިވެހިސަރުކާރުގެ
ގެޒެޓް



Ministry of Fisheries and Agriculture

Male', Maldives

le 15 mars 2011

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
CTOI

Cher Alejandro Anganuzzi,

Au titre de la Résolution 09/02, veuillez trouver ci-joint le plan de développement de la flotte de palangriers des Maldives.

Merci de votre attention.

Abdulla Naseer, Phd
Permanent Secretary
Ministry of Fisheries and Agriculture,
Male' Republic of Maldives

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE NATIONALE DE PALANGRIERS DES MALDIVES

1. Contexte

L'archipel des Maldives est un petit État insulaire du centre de l'océan Indien. Le pays est formé de près de 1200 îles coralliennes groupées en 26 atolls extrêmement dispersés sur une superficie d'environ 90 000 km². La zone économique exclusive (ZEE) des Maldives couvre près d'un million de kilomètres carrés. La mer est l'une des principales ressources du pays, avec des activités économiques principalement tournées vers la pêche et le tourisme. Actuellement, la pêche représente 11% du PNB, 20% des emplois et 75% des exportations du pays.

La pêche commerciale aux Maldives se distingue selon sa distance au rivage. La flotte de pêche maldivienne opère actuellement uniquement dans la zone de pêche côtière (ZPC), une zone située dans les 100 miles nautiques de la ZEE. La ZPC est exclusivement réservée aux navires domestiques. Jusqu'en mars 2009, des palangriers étrangers ont opéré sous licence dans la zone de pêche offshore (au-delà de la limite des 100 miles nautiques), ciblant les grands albacores et patudos.

1.1. La flotte de canneurs

La pêcherie de thons des Maldives est dominée par la pêcherie traditionnelle de canneurs qui cible le listao. Bien que la quasi-totalité des captures soit composée de listaos, une petite proportion d'albacores juvéniles sont également capturés dans les bancs mixtes. Dans la décennie écoulée, la pêcherie a capturé chaque année entre 66 000 et 135 000 t de listao et entre 12 000 et 22 000 t d'albacore.

Le nombre total de canneurs en activité au cours de la décennie écoulée a varié entre 1200 et 950, avec un déclin marqué du nombre mais un accroissement de la taille et de l'efficacité des navires. Le tableau ci-dessous résume les effectifs des navires en activité dans les flottes de canneurs et de traîne.

Tableau 1. Nombre de navires de pêche à la canne et à la traîne, par an. À noter que les données ne distinguent pas explicitement les navires de pêche à la ligne à main, aussi la catégorie « canne » inclut également la ligne.

Année	PL	TR
2000	1178	1308
2001	1194	1238
2002	1192	1259
2003	1219	1269
2004	1090	1174
2005	1007	1085
2006	928	990
2007	904	962
2008	901	??
2009	952	??

La majorité des thons capturés par la flotte de canneurs sont exportés congelés ou en conserve. La capacité totale des conserveries maldiviennes est actuellement d'environ 160 t par jour et la capacité totale de stockage est d'environ 10 000 t (Tableau 2).

Les Maldives exportent ses produits du thon vers différents marchés. Les principaux sont la Thaïlande, l'Union européenne, le Japon et le Sri Lanka.

Tableau 2. Capacité de transformation et de stockage des Maldives.

Usine	Capacité de mise en conserve (t/j)	Capacité de stockage (t)	Remarques
Horizon Fisheries	80	3000	
Felivaru Cannery	30	1500	
Koodoo Cold Storage	-	3000	
Keekimini Facility	50	2000	Pas encore en service
Funadoo Cold Storage			Pas encore en service
Hoadedhodhoo Cold Storage			Pas encore en service

Il n'existe pas de politique visant à accroître la flotte de pêche à la canne ou à la ligne à main. Il est néanmoins prévu un renouvellement continu de ces navires. La capacité globale de cette flotte devrait rester plus ou moins la même durant cette période.

1.2. La flotte de pêche à la ligne à main

La décennie écoulée a vu l'émergence d'une pêcherie de ligne à main dynamique, ciblant les grands albacores et patudos vivant près de la surface. Les débarquements cumulés de ces deux espèces par cette pêcherie ont augmenté régulièrement d'environ 6000 t en 2000 à environ 12 000 t en 2009.

La flotte de ligne à main est formée de canneurs modifiés, d'une LHT de 13 à 30 m. Ces navires embarquent plusieurs glacières d'une capacité de 10 à 15 tonnes. Les marées durent environ 7 à 10 jours et les prises sont entièrement vendues aux usines de transformation locales.

Tableau 3. Navires de pêche à la ligne à main enregistrés aux Maldives.

Longueur (m)	Puissance moyenne (CV)	Nombre de navires
<15	30	72
15-18	95	75
19-25	215	205
≥25	435	176

Treize centres de transformation du poisson frais, certifiés par l'UE, sont actuellement en opération aux Maldives, avec une capacité de transformation d'environ 150 t par jour.

Les deux pêcheries, de canne et de ligne à main, représentent, sur la décennie écoulée (2000-2009), respectivement 20%, 6,5% et 1% des débarquements totaux de listao, d'albacore et de patudo dans l'océan Indien.

2. Développement d'une flotte nationale de palangriers

Depuis le milieu des années 80, une flotte de palangriers étrangers autorisés a opéré dans la zone de pêche offshore de la ZEE des Maldives (100 miles et au-delà). Les captures enregistrées par cette flotte représentaient environ 3500 t par an, chiffre que l'on considère comme sous-estimé. Une proportion significative de ces captures déclarées étaient débarquées et vendues à des entreprises locales pour transformation et exportation.

Afin d'essayer de lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée, le nouveau gouvernement a, en mars 2009, cessé de délivrer ou de renouveler les licences de pêche à des navires étrangers, pour exploiter la ZEE maldivienne. À l'heure actuelle, il n'y a plus de pêche à la palangre par des navires étrangers dans les eaux maldiviennes.

En décembre 2010, le gouvernement a annoncé une politique visant à faciliter et à fournir une assistance au secteur privé afin de développer une flotte de palangriers locale. Cela fait partie des engagements du nouveau gouvernement. Dans ce nouveau système, les navires appartenant à un maldivien ou à une entreprise maldivienne peuvent livrer à des opérations de pêche à la palangre dans la zone de pêche offshore (>100 miles), avec une licence du gouvernement. L'objectif de cette politique est de fournir la matière première nécessaire (le poisson) aux usines de transformation locales et d'accroître ainsi les exportations et les revenus qui en découlent. Le développement d'une flotte palangrière permettra également un transfert de technologie et de savoir aux pêcheurs locaux et ainsi de fournir une source de revenus alternatives aux pêcheurs à la canne, en particulier durant les mois durant lesquels les prises

de listaos sont relativement faibles.

La flotte de palangriers locale partira de zéro. Les navires seront tout d'abord des canneurs reconvertis. Des essais ont déjà été réalisés et se sont montrés positifs. Il est prévu d'accroître la capacité de la flotte de virtuellement zéro en 2010 à environ 60 navires en 2020. Ces navires feront environ 20-25 TB et opéreront sous licence dans la ZEE extérieure des Maldives.

Tableau 4. Nombre et captures estimés des palangriers dans le cadre du plan de développement de la flotte.

Année	Palangriers	Captures (t)
2011	31	8800
2012	34	8500
2013	38	10800
2014	41	11800
2015	44	12500
2016	47	13500
2017	50	14200
2018	53	15000
2019	55	15500
2020	57	15600

En réponse à cette nouvelle politique du gouvernement, un certain nombre de parties locales ont déjà signé des accords de licence avec le gouvernement et sont en train d'acquérir des palangriers. Le Tableau 4 présente les estimations du nombre de palangriers et de leurs captures annuelles d'albacore et de patudo. Certains de ces navires feront plus de 24 m LHT, mais la majorité devraient être de longueur inférieure.

Note: ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



In reply please quote
FCR 14/25/3/2/4 V²
.....

Ministry of Agro Industry & Fisheries
(Fisheries Division)
4th Floor, L.I.C.I. Centre
Port Louis - Mauritius
Tel. No.: 211 2470 - 75
Fax No.: 208 1929
E-mail: fishadmin@mail.gov.mu
Web Site: <http://fisheries.gov.mu>

15 May 2008

Monsieur,

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

1. Conformément aux résolutions 03/01, 05/01 et 07/07, Maurice a l'honneur de vous soumettre le plan de développement de ses flottes pour les cinq prochaines années.
2. La pêcherie thonière mauricienne consiste en trois palangriers de plus de 40 m qui opèrent dans les eaux mauriciennes et internationales. Elle comporte également une petite flotte de six bateaux de moins de 24 m qui opèrent dans la ZEE mauricienne et capturent essentiellement de l'espadon, du germon et de l'albacore.
3. En tant que petit état insulaire en développement, Maurice entend développer sa flotte de pêche thonière afin de mieux répondre aux besoins de son infrastructure de transformation et des marchés locaux. Au cours des cinq prochaines années, Maurice prévoit de développer sa pêcherie à cinquante palangriers et quinze senneurs. Certains palangriers feront plus de 24 m et d'autres moins.
4. Le tableau ci-dessous donne un résumé des augmentations prévues des effectifs de la flotte mauricienne durant les cinq prochaines années:

	2008	2009	2010	2011	2012
Palangriers	10	10	10	10	10
Senneurs	0	3	4	4	4

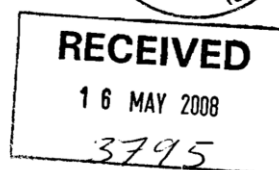
Yours sincerely,

(D. Norungee)
for Ag. Senior Chief Executive

Mr Alexandro ANGANUZZI
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
Victoria
Seychelles

Fax n°: +260-2081929

020



Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier reçu au Secrétariat de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original en Anglais.



In reply please quote
FCR 14/25/3/2/4 V2

Ministry of Fisheries & Rodrigues,
4th Floor, L.I.C.I. Centre
Port Louis - Mauritius
Tel. No.: 211 2470 - 75
Fax No.: 208 1929
E-mail: fisheries@mail.gov.mu
Web Site: <http://fisheries.gov.mu>

le 2 février 2011

Monsieur,


PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

1. Maurice avait soumis son plan de développement des flottes en mai 2008 mais, du fait de la situation économique globale en 2008, 2009 et 2010, Maurice n'a pas été à même de développer sa flotte thonière.
2. En tant que petit état insulaire en développement, Maurice entend développer sa flotte de pêche thonière afin de mieux répondre aux besoins de son infrastructure de transformation et des marchés locaux. Au cours des cinq prochaines années, Maurice prévoit de développer sa pêcherie à cinquante (55) [sic] palangriers et quinze (15) senneurs. Certains palangriers feront plus de 24 m et d'autres moins.
3. Le tableau ci-dessous donne un résumé des augmentations prévues des effectifs de la flotte mauricienne durant les cinq prochaines années :

	2011	2012	2013	2014	2015
Palangriers	11	11	11	11	11
Senneurs	4	4	4	4	4

Cordialement,

Yours faithfully,


(D. Norungee)
for Ag. Permanent Secretary

Mr Alexandro ANGANUZZI
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission
Victoria
Seychelles.
fax 1248 24364



Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



REPUBLIC OF MAURITIUS

In reply, please quote

FCR 14/25/7

.....

Ministry of Fisheries
4th floor, LIC Building
John Kennedy Street
Port Louis
Mauritius
Tel. No.: 211 2470 - 75
Fax No.: 208 1929
E-mail: fishadmin@mail.gov.mu
Website: <http://fisheries.gov.mu>

le 28 mars 2013

Cher Monsieur,

Plan de développement des flottes de la République de Maurice

Conformément à la Résolution 12/11 *Concernant la mise en place d'une limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes* et à la Résolution 05/01 *Sur des mesures de gestion et de conservation pour le thon obèse*, Maurice soumet son plan de développement des flottes pour 5 ans.

Contexte

La pêche contribue à l'économie nationale à hauteur de 1,3 % du PIB, et le thon transformé à destination des marchés d'exportation en représente la plus grande partie. La majorité des thons et des espèces apparentées dans la ZEE de Maurice est capturée par des senneurs sous licence, battant pavillon européen et seychellois, ainsi que par des palangriers d'Asie orientale et du Sud est. Le germon (*Thunnus alalunga*) est la principale cible des palangriers étrangers, tandis que les senneurs ciblent principalement les thons tropicaux.

Les palangriers de surface mauriciens, de moins de 24 m de LHT, ciblent l'espadon (*Xiphias gladius*) mais débarquent également des thons tropicaux et du germon. Les pêcheurs artisanaux, utilisant des navires de 6 à 7 m de long et propulsés par des moteurs hors-bord, ciblent principalement le germon associé à des dispositifs de concentration de poissons ancrés en pleine mer.

Du fait de sa localisation géographique, le port de Port-Louis est une importante base de transbordement pour les navires de pêche opérant dans le sud-ouest de l'océan Indien. Maurice a réalisé des investissements considérables dans les infrastructures portuaires pour faciliter l'efficacité et la rapidité des débarquements de poissons. Par ailleurs, des chambres froides et des usines de transformation ont été construites pour le stockage et la transformation du poisson.

Historique de la pêcherie de grands pélagiques

Dans les années 80, 3 senneurs locaux étaient en activité. Le *Lady Sushil I* (535 GRT, 53,29 m LHT), lancé en 1979, a fait les premiers essais de pêche aux thons à la senne dans le sud-ouest de l'océan Indien. Le *Lady Sushil II* (1039 GT, 55 m LHT) a été lancé en 1987 et le *Cirné* (1089 GT, 64,7 m LHT) a démarré son activité en 1991.

Chaque navire débarquait entre 2000 et 5000 tonnes de poisson chaque année. Cependant, en 1994, le *Cirné* a cessé ses opérations au départ de Maurice, tandis que le *Lady Sushil I* et le *Lady Sushil II* ont arrêté leur activité respectivement en 1997 et en 2000.

La pêche industrielle par des palangriers de surface a débuté en 1999 lorsqu'un palangrier de surface, de moins de 24 m LHT, a commencé à pêcher l'espadon dans les eaux de Maurice. Par la suite, plusieurs navires ont rejoint la pêcherie, dont trois navires de plus de 24 m LHT en 2002. Cependant, l'un de ces navires a mis fin à ses opérations en 2007 et les deux autres respectivement en 2008 et 2010. À l'heure actuelle, la flotte mauricienne est composée de cinq navires (LHT 13,5-22,8 m, GRT 38,4-90,4 tonnes) opérant dans la ZEE de Maurice.

Évolution future de la pêcherie pélagique

Depuis 2009, les activités de pêche à la senne dans l'océan Indien ont augmenté, ce qui a entraîné une augmentation des débarquements, particulièrement par les senneurs français, à Port-Louis. Par ailleurs, une entreprise a fait part de son souhait d'immatriculer deux senneurs à Maurice, respectivement en septembre et décembre 2013. Par la suite, cette entreprise immatriculera trois senneurs de plus en 2014. Une flotte de cinq senneurs devrait, d'ici 2015, être pleinement opérationnelle sous pavillon mauricien et débarquer ses captures à Port-Louis, pour exportation et

transformation.

Des évolutions sont également prévues dans la pêche palangrière locale. Cette pêche cible essentiellement l'espadon et le thon pour exportation en frais ou congelé sur les marchés internationaux.

Des améliorations des infrastructures de stockage et de transformation du poisson sont actuellement en cours. On s'attend à ce que le secteur de la pêche soit une composante importante de l'économie et fournisse de nombreux emplois dans un futur proche.

Un résumé de la flotte mauricienne ciblant les espèces de thons dans la zone de compétence de la CTOI durant les cinq prochaines années est fourni dans le tableau ci-dessous.

Année	2013		2014		2015		2016		2017	
	Senne	Palangre	Senne	Palangre	Senne	Palangre	Senne	Palangre	Senne	Palangre
Nombre de navires	2	2	5	6	7	11	9	16	11	21
Principales espèces-cibles	thons tropicaux	albacore, germon, espadon	thons tropicaux	albacore, germon, espadon	thons tropicaux	albacore, germon, espadon	thons tropicaux	albacore, germon, espadon	thons tropicaux	albacore, germon, espadon
Tonnage brut par navire	2664-2667 USM	300-500 tonnes	2664-2667 USM	300-500 tonnes	2664-2667 USM	300-500 tonnes	2664-2667 USM	300-500 tonnes	2664-2667 USM	300-500 tonnes
LHT (m)	80-90	35-50	80-90	35-50	80-90	35-50	80-90	35-50	80-90	35-50
Puissance moyenne par navire	3800-5760 kW	800-1480 CV	3800-5760 kW	800-1480 CV	3800-5760 kW	800-1480 CV	3800-5760 kW	800-1480 CV	3800-5760 kW	800-1480 CV

note : valeurs indicatives sujettes à modifications.

Le plan de développement des flottes de Maurice est communiqué pour diffusion aux membres de la CTOI. Les informations détaillées concernant chaque navire, y compris le type d'engin, les espèces ciblées et la zone d'activité seront transmises au Secrétariat de la CTOI lorsque les opérations de pêche débiteront.

Cordialement,



S. P. Beeharry

pour le Secrétaire permanent

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



le 28 mars 2013

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

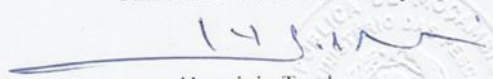
Cher Monsieur,

Objet : Plan de développement des flottes du Mozambique

Le Mozambique est devenu une partie contractante de la CTOI à part entière en 2012. En ce qui concerne les intentions des CPC en matière de développement de leurs pêcheries et de leurs flottes thonières, celles-ci devaient être présentées en 2009.

Le Mozambique est très intéressé par cette pêcherie, dans le but de se réappropriier les bénéfices socio-économiques qu'elle offre. Le Mozambique a donc le plaisir de présenter son plan de remplacement et de développement des flottes pour les 15 prochaines années.

Cordialement,

The Permanent Secretary

Herminio Tembe



REPÚBLICA DE MOÇAMBIQUE

MINISTRY OF FISHERIES

OFFICE OF THE PERMANENT SECRETARY

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES THONIÈRES DU MOZAMBIQUE

Contexte

Le Mozambique n'a pas une longue histoire de pêche au thon en tant que une pêche commerciale hauturière organisée. En conséquence, le Mozambique s'est appuyé sur les flottes étrangères pour exploiter cette pêcherie durant les deux dernières décennies et a bénéficié des redevances tirées de cette activité. Ces dernières années, le Mozambique est devenu très intéressé à réorienter les bénéfices de cette pêcherie vers le Mozambique et son développement socio-économique. Ce fut l'une des raisons de sa décision de devenir membre de la CTOI en 2012. Le premier navire de pêche industrielle au thon battant pavillon du Mozambique est entré dans la pêcherie pour son nouvel État du pavillon en 2011.

Ces dernières années, il y a eu une préoccupation croissante quant au fait que les bénéfices de cette pêcherie pourraient avoir échappé aux autorités du Mozambique à cause de la pêche INN et de la sous-déclaration des captures dans ses eaux de pêche. Le Mozambique a donc décidé de participer directement à cette pêcherie dans ses eaux territoriales et dans la zone de compétence de la CTOI. Le Mozambique est actuellement en phase finale d'approbation de sa « Stratégie et plan de développement pour le thon », afin de développer l'industrie du thon au Mozambique, et, ce faisant, souhaite fournir aux CPC de la CTOI des informations sur ses intentions à l'égard de la nationalisation de son industrie du thon et présenter également son plan de développement des flottes pour cette pêcherie, conformément à la Résolution 09/02, nonobstant les droits des États côtiers mentionnés dans l'article XVI de l'Accord portant création de la Commission des thons de l'océan Indien.

En sus de maximiser les bénéfices socio-économiques de la pêche au thon dans ses eaux, le Mozambique a examiné les principes de base suivants pour le développement de son industrie thonière :

1. Durabilité à long terme des ressources et de l'écosystème.
 - a. Pêche responsable.
2. Reconnaissance et prise en compte des droits d'État côtier du Mozambique.
3. Reconnaissance et prise en compte des besoins du Mozambique en tant qu'État en développement.
4. Reconnaissance et prise en compte des aspirations du Mozambique en ce qui concerne
 - a. les pêcheries à petite échelle et artisanales,
 - b. la mise à jour de ses niveaux de captures historiques,
 - c. la nationalisation de sa pêcherie thonière et
 - d. les plans de développement des flottes
5. L'assurance de la conformité des processus de gestion thoniers aux lois internationales.

Le Mozambique a passé en revue ses antécédents en matière d'attribution de licences de pêche à des thoniers et note que 130 licences pour le thon ont été délivrées chaque année à des navires industriels étrangers.

Par conséquent, la première étape de la Stratégie et du plan de développement pour le thon du Mozambique est de remplacer progressivement ces navires thoniers étrangers par des navires qui pêchent pour le Mozambique, soit directement sous le pavillon du Mozambique, soit dans le cadre d'affrètements à long terme de bateaux pêchant pour des entreprises mozambicaines. Le tableau présenté dans ce document est donc *la première étape d'une stratégie de remplacement dans le développement de sa pêcherie thonière*.

Le Mozambique admet également que l'ampleur de la pêche artisanale au thon n'est pas bien connue ; par conséquent, le Ministère de la pêche a pris des mesures pour améliorer ses systèmes de collecte de données pour les pêcheries artisanales, afin d'obtenir des informations plus précises sur les captures de thons par ce secteur. Dans ce processus, le Mozambique devrait organiser la pêche thonière à petite échelle et introduire de nouvelles technologies pour améliorer la qualité des captures, et donc contribuer non seulement aux bénéfices commerciaux et économiques, mais aussi à l'emploi et à la sécurité alimentaire du pays.

Plan de développement des flottes de la pêcherie thonière du Mozambique

En résumé, sans préjudice des droits du Mozambique en tant qu'État côtier « d'explorer, exploiter, conserver et gérer les ressources vivantes, y compris les espèces hautement migratoires, dans une zone allant jusqu'à 200 miles

marins relevant de sa juridiction », le Plan de développement des flottes de la pêche thonière du Mozambique comprend :

1. Dans un premier temps, le remplacement progressif de la capacité de pêche thonière étrangère actuelle par de la capacité mozambicaine.
2. Une amélioration des système de collecte des données sur les thons pour mieux organiser et équiper les pêcheurs artisanaux de thons.
3. L'amélioration des infrastructures pour accueillir les flottes thonières industrielles et artisanales opérant dans les eaux du Mozambique.
4. L'expansion de la capacité de pêche nationale conformément aux opportunités disponibles, dans les limites d'un développement durable.

La première étape du plan de développement pour la pêche industrielle pour les 15 années à venir est de remplacer progressivement la flotte thonière actuelle par des navires qui pêchent pour le Mozambique, soit directement sous le pavillon du Mozambique, soit dans le cadre d'affrètements, sachant que l'objectif de cette première phase, *sans préjudice à une éventuelle expansion future de la flotte*, est de 130 navires, comme suit :

Année	Nb de thoniers étrangers remplacés	Type de navire (LL=palangrier, PS=senneur, P&L=canneur)	LHT approximative	TB approximatif	Puissance approximative	Espèces-cibles
2014	15	5PS/10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2015	15	5PS/10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2016	10	5PS/5LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2017	10	5PS/5LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2018	10	5PS/5LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2019	10	5PS/5LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2020	10	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2021	10	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2022	10	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2023	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2024	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2025	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2026	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2027	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO
2028	5	10LL	PS 50-70m LL 20-35 m	PS 1000-3000TB LL 150-600TB	PS 1500-2000kW LL 300-550kW	PS listao LL BET, YFT, ALB, SWO

Notes :

- Au fur et à mesure du développement de la flotte, le Mozambique se réserve le droit de remplacer les palangriers par de grands canneurs et pourra également acquérir, par le biais d'affrètements, un ou deux navires cargos pour assister notre flotte en mer.
- Le Mozambique entend développer les infrastructures à terre pour soutenir ce nouveau secteur de la pêche dans les deux principaux ports pour le secteur industriel et le long de la côte pour le secteur artisanal.
- La participation du secteur privé au développement de l'activité sera encouragée.

Le but du Mozambique est de reprendre le contrôle de la pêche au thon dans ses eaux et de maximiser les avantages

socio-économiques de cette pêche, et, par conséquent, les phases suivantes prévoient l'obtention de meilleures données et le développement d'une pêcherie à petite échelle, et, selon les avis scientifiques, l'expansion de sa pêcherie thonière et à la délivrance des licences supplémentaires dans les années à venir.

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



le 28 août 2013

Réf. 743/ADNAP/2013

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Objet : Révision du plan de développement des flottes du Mozambique

Cher Monsieur,

Le Mozambique a bénéficié d'une Mission d'aide à l'application en juillet et l'une des questions abordée était la clarification du plan de développement des flottes (PDF) du Mozambique, afin qu'il respecte les standards établis par la résolution concernée et le modèle élaboré par le Secrétariat de la CTOI.

Vous trouverez donc ci-joint notre PDF révisé en conséquence.

Cordialement,





REPÚBLICA DE MOÇAMBIQUE

MINISTRY OF FISHERIES

OFFICE OF THE PERMANENT SECRETARY

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES THONIÈRES DU MOZAMBIQUE (Révision 1)

Contexte

Le Mozambique n'a pas une longue histoire de pêche au thon en tant que pêcherie commerciale hauturière organisée. En conséquence, le Mozambique s'est appuyé sur les flottes étrangères pour exploiter cette pêcherie durant les deux dernières décennies et a bénéficié des redevances tirées de cette activité. Ces dernières années, le Mozambique est devenu très intéressé à réorienter les bénéfices de cette pêcherie vers le Mozambique et son développement socio-économique. Ce fut l'une des raisons de sa décision de devenir membre de la CTOI en 2012. Le premier navire de pêche industrielle au thon battant pavillon du Mozambique est entré dans la pêcherie pour son nouvel État du pavillon en 2011.

Ces dernières années, il y a eu une préoccupation croissante quant au fait que les bénéfices de cette pêcherie pourraient avoir échappé aux autorités du Mozambique à cause de la pêche INN et de la sous-déclaration des captures dans ses eaux de pêche. Le Mozambique a donc décidé de participer directement à cette pêcherie dans ses eaux territoriales et dans la zone de compétence de la CTOI. Le Mozambique a maintenant finalisé sa « Stratégie et plan de développement pour le thon », afin de développer l'industrie du thon au Mozambique, et, ce faisant, entend nationaliser la pêcherie thonière dans sa ZEE. Le premier plan de développement des flottes thonière a été présenté lors de la 17^e session de la CTOI et le présent document représente la première révision de ce plan.

En sus de maximiser les bénéfices socio-économiques de la pêche au thon dans ses eaux, le Mozambique a examiné les principes de base suivants pour le développement de son industrie thonière :

1. Durabilité à long terme des ressources et de l'écosystème.
 - a. Pêche responsable.
2. Reconnaissance et prise en compte des droits d'État côtier du Mozambique.
3. Reconnaissance et prise en compte des besoins du Mozambique en tant qu'État en développement.
4. Reconnaissance et prise en compte des aspirations du Mozambique en ce qui concerne
 - a. les pêcheries à petite échelle et artisanales,
 - b. la mise à jour de ses niveaux de captures historiques,
 - c. la nationalisation de sa pêcherie thonière et
 - d. les plans de développement des flottes
5. L'assurance de la conformité des processus de gestion thoniers aux lois internationales.

Le Mozambique a passé en revue ses antécédents en matière d'attribution de licences de pêche à des thoniers et note que 130 licences pour le thon ont été délivrées chaque année à des navires industriels étrangers.

Par conséquent, la première étape de la Stratégie et du plan de développement pour le thon du Mozambique est de remplacer progressivement ces navires thoniers étrangers par des navires qui pêchent pour le Mozambique, soit directement sous le pavillon du Mozambique, soit dans le cadre d'affrètements à long terme de bateaux pêchant pour des entreprises mozambicaines. Le tableau présenté dans ce document est donc *la première étape d'une stratégie de remplacement dans le développement de sa pêcherie thonière et n'a pas pour objectif d'accroître les prises de thons dans les eaux du Mozambique, mais de remplacer les navires étrangers par des navires qui pêcheront pour le Mozambique.*

Le Mozambique admet également que l'ampleur de la pêche artisanale au thon n'est pas bien connue ; par conséquent, le Ministère de la pêche travaille à des mesures pour améliorer ses systèmes de collecte de données pour les pêcheries artisanales, afin d'obtenir des informations plus précises sur les captures de thons par ce secteur. Dans ce processus, le Mozambique devrait organiser la pêche thonière à petite échelle et introduire de nouvelles technologies pour améliorer la qualité des captures, et donc contribuer non seulement aux bénéfices commerciaux et économiques, mais aussi à l'emploi et à la sécurité alimentaire du pays.

Plan de développement des flottes de la pêcherie thonière du Mozambique

En résumé, sans préjudice des droits du Mozambique en tant qu'État côtier « *d'explorer, exploiter, conserver et*

gérer les ressources vivantes, y compris les espèces hautement migratoires, dans une zone allant jusqu'à 200 miles marins relevant de sa juridiction », le Plan de développement des flottes de la pêche thonière du Mozambique comprend :

1. Dans un premier temps, le remplacement progressif de la capacité de pêche thonière étrangère actuelle par de la capacité mozambicaine.
2. Une amélioration des système de collecte des données sur les thons pour mieux organiser et équiper les pêcheurs artisanaux de thons.
3. L'amélioration des infrastructures pour accueillir les flottes thonières industrielles et artisanales opérant dans les eaux du Mozambique.
4. L'expansion de la capacité de pêche nationale conformément aux opportunités disponibles, dans les limites d'un développement durable.

La première étape du plan de développement pour la pêche industrielle pour les 15 années à venir est de remplacer la flotte thonière actuelle par des navires qui pêchent pour le Mozambique, soit directement sous le pavillon du Mozambique, soit dans le cadre d'affrètements, sachant que l'objectif de cette première phase, *sans préjudice à une éventuelle expansion future de la flotte*, est de 130 navires, comme suit :

Année	Pêche ciblée	Nbre de thoniers étrangers remplacés	Type de navires de pêche (PS=senseur, LL=palangrier)	TB total par segment de flotte/espèce-cible
2014	TT	10	5 PS/5 LL	PS – 15 000 GT LL – 3000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL3000 GT
2015	TT	10	5 PS/5 LL	PS 15 000 GT LL 3000GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL 3000 GT
2016	TT	5	5 PS	PS - 15000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL- 3000 GT
2017	TT	5	5 PS	PS - 15000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL – 3000 GT
2018	TT	5	5 PS	PS - 15000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL – 3000 GT
2019	TT	5	5 PS	PS - 15000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL – 3000 GT
2020	TT	5	5 LL	LL – 3000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL – 3000 GT

2021	TT	5	5 LL	LL – 3000 GT
	SWO/ALB	5	5LL	LL – 3000 GT
2022	TT	5	5 LL	LL – 3000 GT
	SWO/ALB	5	5 LL	LL – 3000 GT
2023	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT
2024	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT
2025	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT
2026	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT
2027	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT
2028	TT	3	3 LL	LL – 1800 GT
	SWO/ALB	2	2 LL	LL – 1200 GT

Notes :

- Au fur et à mesure du développement de la flotte, le Mozambique se réserve le droit de remplacer les palangriers par de grands canneurs et pourra également acquérir, par le biais d'affrètements, un ou deux navires cargos pour assister notre flotte en mer.
- Le Mozambique entend développer les infrastructures à terre pour soutenir ce nouveau secteur de la pêche dans les deux principaux ports pour le secteur industriel et le long de la côte pour le secteur artisanal.
- La participation du secteur privé au développement de l'activité sera encouragée.

Le but du Mozambique est de reprendre le contrôle de la pêche au thon dans ses eaux et de maximiser les avantages socio-économiques de cette pêche, et, par conséquent, les phases suivantes prévoient l'obtention de meilleures données et le développement d'une pêcherie à petite échelle, et, selon les avis scientifiques, l'expansion de sa pêcherie thonière et à la délivrance des licences supplémentaires dans les années à venir.

*Note : ce qui suit est la traduction d'une lettre en anglais reçue par le Secrétariat de la CTOI le 24 mai 2006.
Pour plus de détails, se reporter à l'original.*

21 mai 2006

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien

SUJET : PROJET DE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE LA FLOTTE DU SULTANAT D'OMAN

En référence aux résolutions 03/01 et 05/01 de la CTOI, voici le plan de développement de la flotte d'Oman pour les cinq prochaines années.

Année	Senneurs		Palangriers de plus de 24 m	
	Ajout en cours d'année	Total	Ajout en cours d'année	Total
2006	0	0	5	5
2007	3	3	5	10
2008	3	6	5	15
2009	2	8	5	20
2010	2	10	5	25
2011	2	12	5	30
2012	2	14	5	35
2013	2	16	5	40
2014	2	18	5	45
2015	2	20	5	50

Les informations détaillées sur chaque navire seront transmises au Secrétaire de la CTOI lorsque lesdits navires commenceront à pêcher. Dix autres senneurs et 25 palangriers seront ajoutés à la flotte d'Oman entre 2016 et 2025.

Merci d'informer les membres de la CTOI du plan de développement de la flotte d'Oman.

Salutations,

Ibrahim bin said Al-Busadi

Directeur général pour le développement des pêches.

GOVERNMENT OF PAKISTAN
MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Karachi, le 20 février 2006

Sujet : Plan de développement des flottes du Pakistan

En accord avec la Résolution 03/01 de la CTOI et conformément aux droits et obligations des pays en voie de développement de l'océan Indien concernant leur accès aux pêcheries hauturières de la zone de compétence de la CTOI, voici le plan de développement des flottes du Pakistan pour les 5 années à venir :

1. 50 palangriers, à partir de 2006
2. 100 palangriers et fileyeurs de petite et moyenne taille (moins de 24 m LHT).

Les informations détaillées sur chaque navire seront transmises au Secrétaire général de la CTOI lors du début de leur activité de pêche.

SYED QAMAR RAZA, T.I. (M)
COMMODORE (R)
DIRECTOR GENERAL



MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Government of Pakistan

Fish Harbour, West Wharf
Karachi, Pakistan

Phone Nos: (92-21) 99214890
PABX No. (92-21) 99214891-94
Fax No. (92-21) 99214895
E mail: director_mfd@yahoo.com

No. MFD/D(F)/IOTC/2011/

Karachi, le 11 mars 2011.

Mr. Alejandro Anganuzzi,
Secrétaire exécutif,
Commission des thons de l'océan Indien,
Victoria,
SEYCHELLES

Objet : **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES RÉVISÉ**

Ref:

'A' CIRCULAIRE CTOI No. 2011/02

Cher Monsieur,

En rapport avec le sujet mentionné ci-dessus, nous vous informons que le plan de développement des flottes du Pakistan soumis en 2006 est également valable pour les 5 prochaines années (2011-2015), avec une modification mineure, à savoir que, au lieu de « 50 palangriers de plus de 24 m de longueur hors-tout », le plan devient :

- Palangriers de plus de 24 m LHT	=	20
- Fileyeurs de plus de 20 m LHT	=	30

2. Le nombre de 100 navires restant (palangriers thoniers et fileyeurs de moins de 24 m LHT) restent le même.

Cordialement,

(SHAUKAT HUSSAIN)
Director General

Copies à :

Dr. Muhammad Asif Riaz, Fisheries Development Commissioner, Ministry of Livestock & Dairy Development, Government of Pakistan, Islamabad.



MARINE FISHERIES DEPARTMENT

Government of Pakistan

Fish Harbour, West Wharf
Karachi, Pakistan

Phone Nos: (92-21) 99214890
PABX No. (92-21) 99214891-94
Fax No. (92-21) 99214895
E mail: director_mfd@yahoo.com

No. MFD/D(F)/IOTC/2011/

Karachi, le 16 mars 2011.

Mr. Alejandro Anganuzzi,
Secrétaire exécutif,
Commission des thons de l'océan Indien,
Victoria,
SEYCHELLES

Objet : **PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES RÉVISÉ**

Ref:

'A' CIRCULAIRE CTOI No. 2011/02

Cher Monsieur,

En rapport avec le sujet mentionné ci-dessus, nous vous informons que le plan de développement des flottes du Pakistan soumis en 2006 est également valable pour les 5 prochaines années (2011-2015) :

- Palangriers/fileyeurs thoniers de moins de 24 m LHT (jusqu'à 200 TB, construction locale) = 100 unités
- Palangriers thoniers de plus de 24 m LHT (entre 200 et 1000 TB, construction locale et navires étrangers achetés par des entreprises pakistanaises) = 50 unités

Cordialement,

(SHAUKAT HUSSAIN)
Director General

Copies à :

Dr. Muhammad Asif Riaz, Fisheries Development Commissioner, Ministry of Livestock & Dairy Development, Government of Pakistan, Islamabad.

REPUBLIQUE DU SENEGAL

N°

MPAM/DPM/SN

Un Peuple - Un But - Une Foi



MINISTRE DE LA PECHE ET DES
AFFAIRES MARITIMES

Dakar, le

DIRECTION DES PECHEES MARITIMES

PLAN DE PECHE SENEGAL

1. Navires de pêche

La Direction des Pêches maritimes a enregistré à ce jour 4 demandes de licences de pêche hauturière (donc 4 nouveaux navires). Les différentes procédures de vérification sont à l'étude au niveau de l'Agence nationale des Affaires maritimes dont le rôle est l'identification des navires, le contrôle de navigabilité en vue de leur immatriculation.

L'examen des demandes de licence de pêche hauturière est en instruction au niveau de la Direction des Pêches maritimes qui sur la base d'un rapport technique, devra présenter ces dossiers au Ministre chargé de la Pêche à qui il revient le pouvoir d'attribuer la licence.

2. Période de pêche

L'hypothèse de démarrage de la reprise des activités de pêche est corrélée à l'avancement du processus d'adhésion du Sénégal à la CTOI en tant que contractant pour être liée avec celle-ci de manière formelle. La période de démarrage pourrait être envisagée pour le courant de l'année 2015.

3. Plan d'exécution

Les carnets de pêche seront mis en œuvre et l'embarquement d'observateurs envisagés selon les règles à la CTOI. La flotte sénégalaise est équipée de système VMS et les navires ont l'obligation de faire fonctionner de manière permanente le dispositif de suivi.

4. Espèces ciblées

Elles concernent le listao en particulier, l'espadon, le patudo et l'albacore. La conserverie sénégalaise est plutôt orientée vers le traitement du listao. Des prévisions de traitement du listao sont estimées à 4000 tonnes la première année.

5. Plan de gestion

Il est envisagé au cours de la première année de déployer seulement trois navires dont deux du type palangrier selon les exigences du respect de la gestion des capacités de pêche.

Plan de développement flotte Sénégal/CTOI

Année	2015	2016
Type de pêche	Palangriers de fond Canneur et ou Senneurs	Palangriers de fond Canneurs et/ou Senneurs
Nombre de navire	3	5
Espèces ciblées	Espadon-Thons-Requin	Espadon-Thons-Requin

Ce document est une compilation des plans de développement des flottes des Seychelles, du Pakistan, de Thaïlande, et de l'Iran (conformément à la Résolution 03/01 de la CTOI).

Note : ce qui suit est une traduction des points principaux des documents transmis par télécopie au Secrétariat de la CTOI. Reportez-vous aux originaux en langue anglaise pour plus de détails.

SEYCHELLES FISHING AUTHORITY

Alejandro Anganuzzi
Secrétaire général
IOTC
Victoria
Mahé, Seychelles

27 mars 2006

Cher Monsieur,

Sujet : Plan de développement des flottes des Seychelles

Conformément aux Résolutions 03/01 et 05/01, respectivement adoptées lors des huitième et neuvième sessions de la CTOI, les Seychelles ont le plaisir de vous faire parvenir leur plan de développement des flottes pour les dix prochaines années. Comme indiqué dans lesdites résolutions, la Commission a pris note des intérêts des états côtiers en voie de développement, et en particulier des petits états et territoires insulaires présents dans la zone de compétence de la CTOI, dont les économies dépendent étroitement de la pêche. La pêche est la principale source de devises étrangères pour les Seychelles, et notre pays reconnaît que, à moins de pouvoir lui-même exploiter ses ressources halieutiques, il n'en retirera pas tout le bénéfice possible.

Tableau 1. Plan de développement, pourra être étendu à dix ans.

Année	Senneurs	Origine	Palangriers	Origine
2006	0		0	
2007	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)	10	Japon – transfert sous pavillon seychellois, avec intérêts taiwanais et seychellois
	2	PEVASA (sous pavillon seychellois)		
	1	INPESCA, navire auxiliaire (sous pavillon seychellois)		
	3	Partenariat Indian Ocean Tuna Ltd/Seychelles		
2008	2	Investissement franco-seychellois	20	Investissements locaux et <i>joint ventures</i>
	8	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
	2	Hartswater Ltd sous pavillon seychellois		
	1	ATUNSA sous pavillon seychellois		
2009	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
2010	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		
2011	4	Seychelles (<i>joint venture</i> SHIPCO)		

Les Seychelles reconnaissent le besoin d'assurer la durabilité des stocks de thon et s'engage à respecter une croissance responsable de sa flotte de pêche. À ce propos, les Seychelles n'accorderont pas leur pavillon à des navires sans signer un accord avec l'état de pavillon du navire, mentionnant que le transfert de capacité tant en nombre qu'en tonnage ne provoquera aucune augmentation de la capacité de pêche globale dans l'océan Indien, telle que définie par la CTOI, ni de sa flotte de pêche dans l'océan Indien. Les Seychelles ne désirent pas voir une augmentation de la capacité de pêche suite à des changements de pavillon, et c'est une question que la CTOI devrait aborder sans tarder.

Dans cet objectif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les CPC de la CTOI de notre plan de développement des flottes.

Cordialement,

Rondolph Payet,

Directeur opérationnel.

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



SEYCHELLES FISHING AUTHORITY

P.O Box 449, Fishing Port, Mahé, Republic of Seychelles
Telephone: 670300 Fax: 224508 E-mail:management@sfa.sc



Please address all Correspondence to the Managing Director

Le 13 janvier 2011

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
P.O. box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Cher Monsieur,

Objet : Mise à jour du Plan de développement des flottes des Seychelles

Dans le cadre des dispositions des Résolutions 03/01 et 05/01 et en référence au Plan de développement des flottes des Seychelles soumis à la Commission en 2006, nous vous informons que les objectifs de 35 nouveaux senneurs et de 30 nouveaux palangriers n'ont pas été atteints. Seuls 4 senneurs et 8 palangriers ont été ajoutés à la flotte durant la période considérée, tandis que 7 senneurs et 9 palangriers en sont sortis.

Cette situation s'explique par la crise économique mondiale, les réformes macro-économiques locales et, ces dernières années, le développement de la piraterie dans l'océan Indien.

Les Seychelles maintiennent cependant leur objectif d'ajouter 35 senneurs et 30 palangriers à l'effectif de la flotte de 2006, d'ici à 2016.

Je vous serai donc reconnaissant de bien vouloir informer les CPC de la CTOI du plan de développement des flottes et de son calendrier.

Yours Sincerely,


Mr. Finely Racombo
Ag. Chief Executive Officer



AFRIQUE DU SUD

Plan de développement des flottes de l'Afrique du Sud

C. D. Smith

Préambule

Ce document vient en réponse à la résolution 05/01 de la CTOI relative au patudo, en particulier l'alinéa 4 qui indique que « Les CPC, y compris les états côtiers en voie de développement, en particulier les petits états et territoires insulaires, dont les captures ne dépassent pas 1000 t et qui ont l'intention d'augmenter substantiellement leurs prises, pourront soumettre des "Plans de développement des flottes" »

Ce document informe les membres de la CTOI que l'Afrique du Sud, en développant la capacité de sa flotte palangrière, dépassera probablement les 1000 t de patudo capturé d'ici l'adoption par la CTOI de quotas par pays.

Contexte

L'Afrique du Sud est un état côtier en développement, à cheval sur l'océan Atlantique et l'océan Indien. L'Afrique du Sud a ratifié l'Accord des Nations Unies sur les stocks de poissons de 1995 et est partie contractante de l'ICCAT et de la CCAMLR et partie coopérante non contractante de la CTOI, de la CCSBT et de la SEAFO.

La pêche thonière sud-africaine est composée de nombreux segments, dont les canneurs, une grande pêche palangrière pélagique (thons et espadon) et la pêche sportive. Le segment « canneurs » est bien établi, avec environ 150 navires (entre 8 et 30 m de long) pêchant dans l'Atlantique et ciblant les germons sub-adultes. Une nouvelle composante de la pêche de canne s'est récemment développé, qui cible les grands albacores (plus de 50 kg poids éviscéré) et utilise la canne et le moulinet. Environ 50 navires pêchent actuellement dans l'océan Atlantique, juste à la limite avec l'océan Indien. L'Afrique du Sud a également une pêche sportive bien développée, qui capture des albacores, des germons et des makaires dans l'Atlantique ainsi que des albacores et des makaires dans l'océan Indien. La pêche palangrière de grands pélagiques est divisée en deux segments, l'un ciblant l'espadon (20 navires) l'autre les thons (30 navires). Globalement, les trois espèces principales débarquées par cette pêche sont l'espadon, l'albacore et le patudo. Étant donné que c'est le seul segment qui capture de grandes quantités de patudo, le reste de ce document se concentrera sur l'historique de cette pêche et sur les intentions du *Department of Environmental Affairs and Tourism* (ci-après appelé « le Département ») de développer une pêche palangrière de grands pélagiques complètement sud-africaine.

Historique de la pêche palangrière de grands pélagiques d'Afrique du Sud

Bien que l'on trouve des informations sur les captures sud-africaines de grand pélagiques au début des années 60, cette pêche s'est réorientée vers des ressources plus lucratives vers le milieu des années 60. Pendant près de 30 ans, à compter du début des années 70, la pêche palangrière aux grands pélagiques dans la ZEE sud-africaine fut dominée par le Japon et Taipei Chinois, avec des accords bilatéraux.

Les licences étrangères furent abolies en 2002. Depuis 1995, les sud-africains ont fait montre d'un regain d'intérêt pour cette pêche et, en conséquence, le Département a émis 30 permis pour une pêche expérimentale. La phase expérimentale de cette pêche s'est achevée en mars 2005 par l'allocation de droits de pêche commerciale à long terme. Au départ, la pêche expérimentale a concentré son effort de pêche aux alentours du Cap, mais la zone de pêche s'est rapidement étendue à la côte ouest de l'Afrique

du Sud, jusqu'à la dorsale médio-atlantique. L'espadon était l'espèce prédominante de la phase expérimentale, avec des taux de captures exceptionnels, supérieurs à 40 espadons par mille hameçons durant les deux premières années. Cependant, comme dans la plupart des pêcheries d'espadon du monde, les prises ont rapidement décliné et se sont stabilisées à environ 4-5 espadons par 1000 hameçons. En 2001, l'effort de pêche s'est étendu à l'océan Indien du fait de la construction d'une usine de conditionnement à Richard's Bay (au nord de Durban) et de taux de capture plus élevés. Vers la fin de la phase expérimentale, plus de la moitié de l'effort de pêche se situait dans l'océan Indien.

Durant cette phase, les captures ont culminé en 2002, avec plus de 2 900 t de thons et de thonidés débarqués, l'espadon représentant 54% des prises, suivi par le patudo (21%) et l'albacore (8%). Les captures ont ensuite décliné du fait d'une combinaison de faibles taux de captures, d'un taux de change défavorable, de coûts de carburants et de transport élevés.

Développement prévu de la pêche palangrière sud-africaine

Au vu des préoccupations concernant l'épuisement local des ressources d'espadon, le Département a décidé en 2005, lors des allocations des droits de pêche à long terme (10 ans) de diviser la pêche de grands pélagiques en deux segments, l'un ciblant l'espadon, l'autre le thon. Le segment « espadon » a également été limité à 20 navires, tandis que le segment « thons » a vu son quota augmenter à 30 navires. Cette augmentation de la flotte sud-africaine pêchant les grands pélagiques prend en compte le problème de l'augmentation des captures accessoires –particulièrement de requins– et, en conséquence, une mesure de gestion a été prise visant à mettre fin à la pêche sud-africaine de requin, les prises de requins pélagiques étant gérées par un quota de 10% de captures accessoires dans la pêche de grands pélagiques.

Comme indiqué par la politique d'allocation, le Département est décidé à « sud-africaniser » la pêche de grands pélagiques. Pour aller dans ce sens, aucun affrètement étranger ne sera possible dans la pêche d'espadon. Cependant, du fait du manque d'expérience des sud-africains concernant la capture de thons à la palangre et du manque de palangriers thoniers adéquats en Afrique du Sud, les titulaires des droits de pêche ont reçu l'autorisation de monter des *joint ventures* avec des propriétaires de navires battant pavillons étrangers. Cette mesure est, cependant, temporaire et les *joint ventures* seront étroitement surveillées afin de s'assurer que les programmes de repavillonnement et de transfert de compétences sont respectés, apportant ainsi un bénéfice maximal aux sud-africains.

La première année de l'allocation des droits à long terme, les captures ont considérablement augmenté du fait de l'aide apportée par les palangriers étrangers et ont culminé à 3 700 t en 2005. Contrairement à la pêche expérimentale, l'albacore a dominé les captures avec 44%, suivi du patudo (29%) et de l'espadon (12%). Par ailleurs, cet accroissement des captures a eu lieu alors que seulement 60% de la flotte était active. Pour améliorer encore les performances de capture, le Département entend réallouer les droits des titulaires qui ne les ont pas utilisés.

Les captures totales de patudo pour l'Afrique du Sud ont augmenté à 1 100 t en 2005 (dont 850 t prises dans l'océan Indien), avec seulement 60% de la flotte active. Si l'on suppose que la totalité des 50 palangriers est active, et qu'aucune variation drastique de l'économie ou des ressources n'a lieu, on peut estimer que les débarquements de patudo pourraient s'accroître à 1 800 t-2 500 t par an dans les années précédant la mise en place des quotas de prises de patudo par pays. L'annexe A fournit un résumé de la situation actuelle concernant les navires autorisés à pêcher par l'Afrique du Sud en 2007, ainsi que les estimations de la capacité de pêche future, se basant sur les accords d'affrètement actuels avec des navires étrangers.

Conclusion

L'Afrique du Sud, état côtier en développement de l'océan Indien ayant des ressources de patudo au sein de sa ZEE, est tout à fait capable de débarquer plus de 1000 t de patudo par an. De plus, étant un état de

pêche responsable, l'Afrique du Sud est décidée à pleinement coopérer avec la CTOI pour l'application des mesures de gestion et de contrôle. Enfin, le gouvernement sud-africain s'attache au développement de son peuple et est déterminé à voir les sud-africains profiter directement dans l'avenir de la pêche palangrière.

Annexe A - Résumé des capacités actuelle et future de la flotte palangrière de l'Afrique du Sud

Tableau 1. Résumé de la capacité actuelle de la flotte palangrière (mai 2007)

Pêche	nbre navires	nbre navires sud-africains	tonnage moyen des navires	Classe de navires				
				<100t	100-199t	200-299t	300-500t	>500t
Espadon	14	14	211t	1	8	2	2	1
Thons	8	6	256t	4	1	0	1	2

Tableau 2. Capacité prévue en 2008 de la flotte palangrière

Pêche	nbre navires	nbre navires sud-africains	tonnage moyen des navires	Classe de navires				
				<100t	100-199t	200-299t	300-500t	>500t
Espadon	20	20	approx. 220t	2	11	4	2	1
Thons	30	approx. 10	approx. 380t	4	5	4	3	14

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

තුල පෙ. } 531
த. பெட்டி }
P. O. Box }

දුරකථන } 446183
தொலைபேசி }
Telephone } (3 lines)

අධ්‍යක්ෂ ජනරාල් කාර්යාලය } 449170
பணிப்பாளர் நாயகத்தின் அலுவலகம் }
Office of Director General } 472187



තුකුස් අංකය } 449170
தொலை நகல் }
Fax No. }

මගේ අංකය } DFAR/FM/IOTC
எனது இல. }
My No. }

ඔබේ අංකය }
உமது இல. }
Your No. }

ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව

கடற்றொழில், நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்

DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES

E-mail : depfish@diamond.lanka.net

Web : www.fisheriesdept.org

නව මහලේකම් කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10
புதிய செயலகம், மாலிகாவத்த, கொழும்பு 10.
New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.


දිනය } 2011-02 11
திகதி }
Date }

Le Directeur général
Agence Nationale de la Recherche et du Développement pour les Ressources Aquatiques
Crow Island
Mattakkuliya
Colombo 15

Plan de développement des flottes du Sri Lanka

En référence aux Résolutions de la CTOI 03/01 et 05/01, voici le plan de développement des flottes du Sri Lanka.

	année	2011	2012	2013	2014	2015
	type de navires : palangriers					
1	39-44 ft	40	80	56	-	-
2	44-49 ft	62	100	100	-	-
3	20 m	20	40	60	80	100
4	30 m	10	30	80	140	200


Kumari Vithana
Legal Officer

(pour le Directeur du Département des ressources halieutiques et aquatiques)

Ce qui suit est la traduction d'une télécopie en Anglais reçue par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original

දුරකථන
தொலைபேசி
Tel. } 2446183-5

ෆැක්ස්
தொலைநகல்
Fax } 2541184

ඊ-මේල්
மின்னஞ்சல்
E-mail } secmof@slinet.lk



මගේ අංකය
எனது இல.
My No. } DFAR/FM/K/IOTC

ඔබේ අංකය
உமது இல.
Your No. }

දිනය
திகதி
Date } 01 / 03 / 2010

ධීවර හා ජලජ සම්පත් සංවර්ධන අමාත්‍යාංශය
கடற்றொழில், நீரியல் வளங்கள் அபிவிருத்தி அமைச்சு
**Ministry of Fisheries & Aquatic Resources
Development**

නව මහ ලේකම් කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10. புதிய செயலகம், மாளிகாவத்தை கொழும்பு 10 New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.

Mr. Gérard Domingue
Chargé de l' Application
Commission des Thons des l'Océan Indien
Victoria, Mahé
Seychelles

Cher Mr. Gérard,

Plan de Développement des Flottes du Sri Lanka (Révisé)

Ceci se rapporte aux Résolutions CTOI 03/01 et 05/01. Le Plan de Développement des Flottes révisé du Sri Lanka incluant le tonnage (GT) est présenté ci-dessous.

Plan de Développement des Flottes révisé :

	Année		GT	2011	2012	2013	2014	2015
	Type de navire (palangriers)							
1	39 - 44 ft		21 - 31	40	80	56	-	-
2	44 - 49 ft		31 - 43	60	100	100	-	-
3	20m		120	20	40	60	80	100
4	30m		410	10	30	80	140	200

Indra Ranasinghe
Directeur Général (Technique)
Ministère du Développement des Pêches et des Ressources Aquatiques

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

පල. අං. } 531 த. பெட்டி } P. O. Box } දුරකථන } 446183 தொலைபேசி } (3 lines) Telephone } අධ්‍යක්ෂ ජනරාල් කාර්යාලය } 449170 பணிப்பாளர் நாயகத்தின் அலுவலகம் } 472187 Office of Director General }		මගේ අංකය } எனது இல. } My No. } ඔබේ අංකය } உமது இல. } Your No. }
දුරකථන අංකය } 449170 தொலை நகல் } 449170 Fax No. }		

ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව
 கடற்றொழில், நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்
 DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES
 E-mail : depfish@diamond.lanka.net
 Web : www.fisheriesdept.org

නව මහලක්කම් කාර්යාලය, මාලිගාවත්ත, කොළඹ 10
 புதிய செயலகம், மாளிகாவத்த, கொழும்பு 10.
 New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.

අංකය } 12 - 02-2013
 திகதி }
 Date }

M. Alejandro Anganuzzi
 Secrétaire exécutif
 Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
 PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Cher M. Alejandro Anganuzzi,

Plan de développement des flottes du Sri Lanka révisé pour l'espadon

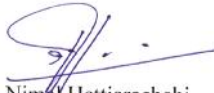
Je vous fais parvenir ce Plan de développement des flottes du Sri Lanka révisé, conformément à la Résolution 09/02.

Plan de développement des flottes

	Année	GT	2011		2012		2013	2014	2015
			Effectif	N/A	Effectif	N/A			
1.	39-44 ft*	21-31	2*		4*		3*	3*	2*
2.	44-49 ft*	31-43	3*		5*		5*	2*	3*
	Palangriers								
3.	20-25m	110-300					3** ****	4** ****	4** ****
4.	30m	410					4** ****	6** ****	8** ****

Espèce-cible : espadon

* navire d'origine sri-lankaise
 ** navire chinois
 **** navire indonésien



Nimal Hettiarachchi
 Director General
 Dept.of Fisheries and Aquatic Resources

ප. ටී. ඩී.
 ප. ටී. ඩී.
 P. O. Box
 531
 දුරකථනය
 தொலைபேசி
 Telephone
 446183
 (3 lines)



මගේ අංකය
 எனது இல.
 My No.
 ඔබේ අංකය
 உமது இல.
 Your No.

අධ්‍යක්ෂ ජනරාල් කාර්යාලය
 மதுவாளர் நாயகத்தின் அலுவலகம்
 Office of Director General
 449170
 472187

දුරකථන අංකය
 தொலை நகல்
 Fax No.
 449170

ධීවර හා ජලජ සම්පත් දෙපාර්තමේන්තුව
 கடற்பொழில், நீரியல் வளத்துறை திணைக்களம்
 DEPARTMENT OF FISHERIES & AQUATIC RESOURCES
 E-mail : depfish@diamond.lanka.net
 Web : www.fisheriesdept.org

නව මහලක්කම් කාර්යාලය, මාලිගාවිත්ත, කොළඹ 10
 புதிய செயலகம், மாளிகாவத்த, கொழும்பு 10.
 New Secretariat, Maligawatta, Colombo 10.

දිනය
 திகதி
 Date
 12-02-2013

M. Alejandro Anganuzzi
 Secrétaire exécutif
 Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
 PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Cher M. Alejandro Anganuzzi,

Plan de développement des flottes du Sri Lanka révisé pour les thons tropicaux

Je vous fais parvenir ce Plan de développement des flottes du Sri Lanka révisé, conformément à la Résolution 09/02.

Plan de développement des flottes

	Année	GT	2011		2012		2013	2014	2015
			Effectif	N/A	Effectif	N/A			
1.	39-44 ft*	21-31	38*		76*		53*	47*	38*
2.	44-49 ft*	31-43	57*		95*		95*	38*	47*
Palangriers									
3.	20-25m	110-300		20*		40	60 ** *** **** *****	80 ** *** **** *****	100 ** *** **** *****
4.	30m	410		10		30	80	140 ** *** **** *****	200 ** *** **** *****

Espèces-cibles : thons tropicaux

* navire d'origine sri-lankaise
 ** navire chinois
 *** navire japonais
 **** navire indonésien
 ***** navire taïwanais

Nimal Hettiarachchi
 Director General
 Dept. of Fisheries and Aquatic Resources

DÉPARTEMENT DES PÊCHES ET DES RESSOURCES AQUATIQUES

Date : 07-01-2014

M. Rondolph Payet
 Secrétaire exécutif
 Commission des thons de l'océan Indien
 PO Box 1011, Victoria, Mahe,
 Seychelles.

Monsieur Payet,

Plan de développement révisé des flottes pêchant les thons tropicaux - Sri Lanka

Je vous fais parvenir le Plan de développement révisé des flottes du Sri Lanka, aux termes de la Résolution 09/02 de la CTOI.

	Type de navire	TB	2011		2012		2013		2014	2015
			Réalisation	N/A	Réalisation	N/A	Réalisation	N/A		
Palangriers et filets maillants										
1	39-44 pieds	21-31	38 SL		76 SL		83 SL		47 SL	38 SL
2	44-49 pieds	31-43	57 SL		95 SL		26 SL		38 SL	47 SL
Palangriers										
3	20m – 24m	110-275		20		40		60	80} CV, JV, IV, TV	100} CV, JV, IV, TV
4	24m – 50m	275-410		10		30	2	78	100} CV, JV, IV, TV	100} CV, JV, IV, TV
Senneurs										
5	24m – 50m	300 - 700	-	-	-	-	08		30} CV, JV, IV, TV	30} CV, JV, IV, TV

Nimal Hetttiarachchi

Directeur général
 Département des Pêches et des Ressources aquatiques

SL – navires d'origine sri-lankaise, CV – navires chinois, JV – navires japonais, IV – navires indonésiens, TV – navires taiwanais, N/A – Pas atteint

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

UNITED REPUBLIC OF TANANIA DEEP SEA FISHING AUTHORITY

ZSTC Building,
P.O.Box 56
ZANZIBAR.
Email dsfa2009@gmail.com



Tel. Office: + 255 24 2234547
Fax: + 255 24 2234548
Mobile: + 255 0784 423307

Le Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. box 1011, Victoria
Seychelles

Objet : Plan de développement des flottes de Tanzanie

Cher Monsieur,

La Tanzanie s'efforce d'établir des données fiables concernant les stocks de poissons chevauchants et de grands migrateurs, en particulier les thons, dans sa ZEE mais, à ce jour, n'a pas été à même de produire des informations d'une qualité suffisante pour les parties prenantes locales.

Le problème de la collecte de données crédibles concernant les captures dans notre ZEE vient du fait que, jusqu'en mars 2010, les ressources halieutiques de la ZEE tanzanienne étaient gérées sous deux régimes politiques et administratifs différents.

Nous pensons que nous serons dans l'incapacité de vous transmettre le plan de développement des flottes de la Tanzanie à l'échéance établie du 31 décembre 2010. Nous espérons avoir élaboré ce plan au 30 mars 2010. La Tanzanie demande que cette situation soit pleinement prise en compte et qu'un délai supplémentaire lui soit accordé pour l'élaboration de son plan de développement des flottes.

La Tanzanie souhaite néanmoins réaffirmer son engagement envers les objectifs, missions et orientations de la CTOI.

G.F. Nanyaro

Directeur général
Tanzania Deep Sea fishing Authority,
ZSTC Building, Kinazini,
P.O.Box 56, ZANZIBAR,
Tel; +255 24 2234547
Fax: +255 24 2234547
E mail: gfnanyaro@yahoo.com

Note : ce qui suit est la traduction d'un courrier en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.



**UNITED REPUBLIC OF TANZANIA
DEEP SEA FISHING AUTHORITY**

DSFA Building, P.O.Box 56, ZANZIBAR.
Tel: +255 732947017, Fax: +255 732947025
Mobile: +255772011011, Email: info@dsfatz.org



le 8 avril 2014

DSFA/19/Vol.I/54

Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
PO Box 1011, Victoria
Seychelles

RE : PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA FLOTTE NATIONALE DE TANZANIE

Cher Monsieur,

Dans un courrier précédent concernant notre Plan de développement de la flotte nationale, nous indiquions que ce plan serait soumis au Secrétaire d'ici au 30/03/2010, mais nous ne sommes toujours pas en mesure de le faire.

La raison en est que, à ce stade, nous sommes en cours d'élaboration d'une Politique sur la pêche hauturière qui, entre autres choses, servira de base à un éventuel plan de développement de la flotte.

Nous souhaiterions ainsi que notre situation soit prise en compte et qu'il nous soit accordé un délai pour élaborer le plan de développement de la flotte de Tanzanie. Cela permettra audit plan de bénéficier de bases solides et d'une bonne prise en compte des ressources thonnières.

Cordialement,



5 septembre 2548 B.E. (2005)

Cher Monsieur,

Sujet : Plan de développement des flottes

Conformément aux décisions prises lors de 8^{ème} et 9^{ème} sessions de la Commission des thons de l'océan Indien, qui se sont tenu à Victoria (Seychelles), respectivement en 2003 et 2005, le Département des pêches de Thaïlande a le plaisir de vous faire parvenir son plan de développement des flottes pêchant le thon dans l'océan Indien :

1. 15 thoniers senneurs entre 2005 et 2010, par l'achat ou la construction de 5 navires tous les deux ans (5 entre 2005 et 2006, 5 entre 2007 et 2008 et 5 entre 2009 et 2010) ;
2. 5 palangriers thoniers entre 2005 et 2007.

Dans cet objectif, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir informer les CPC de la CTOI de notre plan de développement des flottes.

Cordialement,

No. 0505.3/

511



Department of Fisheries
Kaset Klang, Chatuchak
Paholyothin Road,
Bangkok 10900, Thailand
Tel/Fax: 662 579 7947

January B.E. 2553 (2010)

Cher Monsieur,

Objet : Liste des navires thaïlandais en activité en 2006 et 2007

En référence au courrier n°4076 daté du 7 janvier 2010 et demandant des renseignements concernant la capacité globale des navires de pêche thaïlandais en activité en 2006 et 2007, j'ai le plaisir de vous faire part des informations suivantes :

1. Thons tropicaux en 2006 (13 771 TB)
 - 1.1. Senneurs (12 814 TB)
 - Prosperous 2027 TB
 - Golden Success 1413 TB
 - Crystal Crown 2660 TB
 - Glorious Harmony 2660 TB
 - Eternity 2027 TB
 - Longevity 2027 TB
 - 1.2. Palangriers (957 TB)
 - Mook Andaman 018 434 TB
 - Mook Andaman 028 372 TB
 - Tuna Hunter 1 151 TB
2. Espadon et germon en 2007 (957 TB)
 - 2.1. Palangriers (957 TB)
 - Mook Andaman 018 434 TB
 - Mook Andaman 028 372 TB
 - Tuna Hunter 1 151 TB

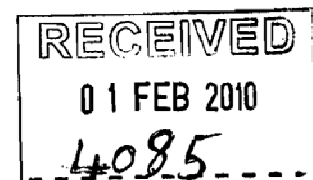
Par ailleurs, la capacité de pêche totale de nos navires de pêche est, dans le cadre du plan de développement des flottes, de 32 000 TB (30 000 TB pour 15 senneurs et 2 000 TB pour 5 palangriers).

Soyez assuré de notre entière collaboration.

Cordialement,

(Dr. Nanthiya Unprasert)
Directeur-général adjoint,
pour le Directeur-général

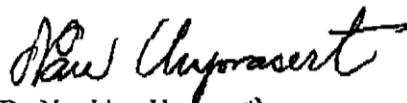
Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
PO BOX 1011, Victoria
Seychelles



Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

Please be assured of our fullest cooperation.

Yours sincerely,



(Dr. Nantthiya Unprasert)
Deputy Director-General
for Director-General

Alejandro Anganuzzi
Executive Secretary
Indian Ocean Tuna Commission

Cher Monsieur,

Objet : plan de développement des flottes de la Thaïlande

Je fais référence aux décisions prises lors de la 14^e session de la Commission des thons de l'océan Indien, qui s'est tenu à Busan, République de Corée, du 1^{er} au 5 mars 2010. La Commission a adopté les recommandations du Comité d'application concernant les plans de développement des flottes et la Thaïlande a exprimé son intention de soumettre son plan dans les trois mois suivants.

À ce sujet, le Département des pêches de Thaïlande a le plaisir de vous soumettre le plan de développement des flottes concernant sa pêcherie thonière dans l'océan Indien, comme présenté dans le tableau ci-dessous.

Navires de pêche	Année	Nombre total	Taille (GT)
Senneurs	2010-2011	15	250-350
	2011-2012	15	250-350
	2012-2013	15	250-350
	2013-2014	15	250-350
Palangriers	2010-2011	15	100-150
	2011-2012	15	100-150
	2012-2013	10	100-150
	2013-2014	10	100-150

Soyez assuré, Monsieur, de notre entière coopération.

Cordialement,

๔๗ May B.E. 2553 (2010)

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien
P.O. box 1011, Victoria
Seychelles

Note : ce qui suit est la traduction d'une lettre en anglais reçue par le Président de la CTOI. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

18 mai 2006

Edward John Spencer
Président
Commission des thons de l'océan Indien

SUJET : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DE LA RÉPUBLIQUE DU VANUATU

En référence aux résolutions 03/01 et 05/01 de la CTOI, adoptées respectivement lors de la 8^{ème} et la 9^{ème} session, le Vanuatu a le plaisir de soumettre son plan de développement de sa flotte pour les cinq prochaines années.

Le Vanuatu est un petit état insulaire en développement. Son économie dépend en partie du développement des pêcheries internationales, en particulier de l'utilisation durable des ressources thonières dans les divers océans, par des navires battant notre pavillon. Le Vanuatu est un membre actif de l'ICCAT, de la WCPFC, de l'IATTC et de la CTOI et a donc des navires de pêche en activité dans leurs zones de compétence, excepté celle de la CTOI.

Le Vanuatu, en tant que membre de la CTOI, entend développer une flotte dans la zone de compétence de la CTOI, afin d'exercer ses prérogatives de partie contractante de la CTOI et de participer effectivement aux activités durables des pêcheries thonières de la zone de compétence de la CTOI.

Le Vanuatu reconnaît la nécessité et la priorité de mettre en place des mesures de gestion et de conservation pour l'exploitation durable des stocks de thons de l'océan Indien. Dans cette optique, le Vanuatu s'assurera que ses navires qui opéreront dans la zone de compétence de la CTOI seront l'objet d'un contrôle strict de la part du gouvernement du Vanuatu. Ces navires devront respecter les critères suivants :

- Respecter les mesures de conservation et de gestion de la CTOI.
- Ne pas être ou avoir été listés dans la Liste INN.
- Être enregistrés au titre de l'OPRT.
- Battre pavillon du Vanuatu.
- Respecter les critères de SSN et de contrôle par le gouvernement.
- Être régi par une régime de gestion approprié.
- Tenir un registre des captures pour leurs activités de pêche passées.
- Détenir un certificat d'autorisation de pêche délivré par le gouvernement du Vanuatu.

Voici les informations sur les navires qui composent la flotte du Vanuatu :

Type de navires :	Palangriers
Taille :	Grands palangriers thoniers
Origine des navires :	République du Vanuatu (opérant actuellement dans la zone de compétence de la WCPFC)
Nombre de navires :	10 (dix)

Les dix navires seront introduits dans la zone de compétence de la CTOI au cours de la même année. Le quota de navires ne sera pas dépassé.

Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir inscrire ce sujet au point « 9 – Autres questions » de l'ordre du jour du Comité d'application de la 10^{ème} session de la CTOI.

M. Moses AMOS, qui dirigera la délégation du Vanuatu pour cette réunion exposera la question plus en détail.

Salutations,

Christophe Emelee
République du Vanuatu
Chef de délégation

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

**GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU**

**MINISTRY OF AGRICULTURE,
QUARANTINE, FORESTRY AND
FISHERIES**

*PMB 9039,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 23406
Fax: (678) 27498*



**OFFICE OF THE VANUATU
INTERNATIONAL FLEET
ADMINISTRATOR
AND GOVERNMENT AGENT
FOR FISHERIES**

*PO. Box 1640,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 29012- 77 40219
E-mail: tunafishing@vanuatu.com.vu*

Pusan, 5th March 2010

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
CTOI

Monsieur,

Objet : PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES

Nous vous confirmons par la présente que le Vanuatu n'a pas l'intention d'avoir des navires en activité dans la région. Par conséquent, le Vanuatu ne soumettra pas de plan de développement des flottes. Si le Vanuatu avait, dans l'avenir, l'intention de voir certains de ses navires autorisés opérer dans la zone de compétence de la CTOI, nous vous transmettrions sans faute ledit plan.

Cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Christophe Emelec
Fleet Administrator
International Fisheries

Note : ce qui suit est la traduction d'un de courrier en Anglais reçus par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

GOVERNMENT OF THE
REPUBLIC OF VANUATU

MINISTRY OF AGRICULTURE,
QUARANTINE, FORESTRY AND
FISHERIES

PMB 9039,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 23406
Fax: (678) 27498



OFFICE OF THE VANUATU
INTERNATIONAL FLEET
ADMINISTRATOR
AND GOVERNMENT AGENT
FOR FISHERIES

P.O. Box 1640,
PORT VILA - VANUATU
PHONE: (678) 29012- 77 40219
E-mail: tunafishing@vanuatu.com.vu

Port Villa, le 14 mars 2011

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
CTOI

Monsieur,

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DU VANUATU

Conformément à la Résolution de la CTOI 03/01 (sur la limitation de la capacité de pêche des parties contractantes et parties coopérantes non contractantes), veuillez trouver ci-dessous le plan de développement des flottes du Vanuatu jusqu'en 2012.

Année	Type	Nombre de navires
2008	Palangrier	48
2009	Palangrier	48
2010	Palangrier	48
2011	Palangrier	48
2012	Palangrier	48

Nous attirons votre attention sur le fait que, sur ces 48 navires autorisés, seuls étaient actifs 5 en 2009, 4 en 2010 et 4 devraient être actifs en 2011 et 2012.

Il est également important de mentionner que le Vanuatu a de manière erronée indiqué durant la 14^e session de la CTOI qu'aucun navire du Vanuatu n'avait opéré dans la zone de compétence de la CTOI en 2009 et qu'aucun n'opérerait en 2010, dans la mesure où 4 navires étaient effectivement en activité, dont les détails ont été fournis au Secrétariat de la CTOI dans un courrier séparé, conformément à la Résolution 10/08. Cette erreur a résulté d'une mauvaise communication entre notre administration et un représentant du Vanuatu. Veuillez trouver ci-joint les rapports de captures du Vanuatu pour 2009 et 2010.

Cordialement,

Christophe Emelec
Fleet Administrator
International Fisheries

Note : ce qui suit est la traduction d'un document en Anglais reçu par le Secrétariat. Pour plus de détails, se reporter à l'original.

**GOUVERNEMENT
DE LA
RÉPUBLIQUE DE
VANUATU**



**GOVERNMENT
OF THE
REPUBLIC OF
VANUATU**

VANUATU COMMISSIONER TO THE IOTC

le 21 mars 2013

M. Alejandro Anganuzzi
Secrétaire exécutif
Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
PO Box 1011 Victoria, Mahe, Seychelles

Cher Monsieur,

Objet : Plan de développement des flottes du Vanuatu –2013-2020

Conformément aux dispositions stipulées dans la Résolution 12/11 de la CTOI, le Vanuatu souhaiterait soumettre son plan de développement des flottes révisé pour les années 2013 à 2020. Ce plan révisé est joint en Annexe A.

En ce qui concerne ce plan de développement des flottes, je voudrais, dans un but de clarté et de cohérence, apporter les précisions suivantes :

1. La référence limite basée sur le nombre de navires pour le Vanuatu est de 48 navires (première référence en 2006).
2. La référence limite basée sur le tonnage des navires pour le Vanuatu est de 25 875 (48 navires).
3. Actuellement (en 2013) il n'y a aucun navire en activité dans la zone de compétence de la CTOI.

Conformément au plan de développement des flottes ci-joint, le Vanuatu pourra décider d'introduire dans la pêche jusqu'à 8 petits palangriers thoniers, entre 2014 et 2020, comme suit :

- quatre navires ciblant les thons tropicaux ;
- quatre navires ciblant le germon et l'espadon.

Cela n'augmentera pas la référence limite actuelle basée sur le nombre de navires ou sur le tonnage de navires pour le Vanuatu.

Cordialement,

Laurent Parenté

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES FLOTTES DU VANUATU –2013 À 2020

Année	Référence limite basée sur le nombre de navires	Référence limite basée sur le tonnage des navires	Nb de navires sur la Liste de la CTOI des navire autorisés	Capacité basée sur le tonnage des navires sur la Liste CTOI	Nb de navires prévus en activité et ajoutés	Capacité active prévue pour être ajoutée, basée sur le tonnage des navires en activité	Type de navire	Origine des navires	Espèces-cibles
2013	48	28875	32	17250	0	0	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	thons tropicaux et germon
2014	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2015	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2016	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2017	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2018	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2019	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon
2020	48	28875	32	17250	4+4	1000	Petit palangrier (<24m)	océan Pacifique	4 thons tropicaux 4 germon & espadon